ORAISON FUNEBRE, SUR LE TREPAS DE TRESHAULT, TRESGRAND, ...

Jean Boucher

AVX

TRESHAVTZ ET TRESPVISSANTZ

Princes Albert & Isabelle Clara Eugenia, Infante des Espaignes, & Archiducz d'Austrice & Ducs de Bourg. &c.

SERENISSIMES PRINCES

IE Saige de long tẽps a escrit, que de l'hõneur du pere depend la gloire de l'homme. Ce que pour le gard de feu de treshaulte memoire Philippe 2. vostre pere, & de l'honneur qui luy est deu, lon pourroit dire toucher & appartenir seulement a VV. AA. pour en auoir seulz la gloire, comme ceux que la nature, l'education, l'alliance, i'adiouste aussi l'auancement, en ont fait oster le sang, la nourriture, la famille, & cõme on dict, la creature, n'estoit qu'ayant sa Mate esté le pere commun de tant de peuples, de nations, & de prouinces, & ce qui est le principal, des domestiques de la foy, en tant d'édroicts, & tant de sortes, ceste gloire Eccl. 3.

de neceſsité eſtant commune auſsi à tous, & tous en gros & en general y ayant leur intereſt, elle ne peut plus eſtre aſtreincte (& me pardonnent VV. A A.) dans le deſtroict de vos grãdeurs. Car pourquoy vouloir s'approprier la lumiere du ſoleil, qui eſclaire tout le monde? Pourquoy ſeulz ſe vẽdiquer leau, & le coulant de la fonteine, qui abreuue tous les hõmes? Auſsi que ſi le filz de Dieu naturel ne dedaigne nous appeller ſes freres, & dire que ſon pere eſt le noſtre, voire s'il nous cõmẽde l'appeller ainſi, & eſt cela pourquoy il eſt venu au monde, q̃ de nous faire enfãs de Dieu. & ſi pour ceſte cõmunauté, qu'il y a entre luy & nous, d'eſtre enfans d'vn meſme pere, il ne perd pourtãt l'hõneur, d'eſtre le filz de Dieu vnique, conſubſtantiel à ſon pere, qui ne laiſſe de luy dire, priuatiuement aux Anges, & à toute creature, Tu es mõ filz, ie t'ay auiourdhuy engendré, confondant par ce moien l'impieté de ceux, qui ſoubs l'equiuoque d'Ingenit & d'engendré, ceſt à dire de pere & de fils, l'ót voulu

Heb. 1.
Ioh. 20.
Mat. 6.
Mat. 23.
Ioh. 11.
Ioh. 3.
Heb. 1.
Pſal. 2.

mettre au reng des choſes creées, & dont l'eſtre a eu cõmencemẽt: d'autant moins doibuent VV. AA. trouuer eſtrange, que tous participent à ceſte gloire, d'auoir eu ſa Mate. pour pere, & iouir par cõſequẽt de ce fruict de ſes honneurs, que par vn ſi grand, ſi peremptoire, & ſi admirable exemple, elles voyent que pour celá, rien ne dechet de leur propre, qui pluſtoſt leur en acroiſt. De meſme que Ieſus-Chriſt ſe repute à plus grande gloire, que tous nous ſoions faicts enfans de ſon pere, & vnis auecque luy: & deuſſe il pour ceſt effect par vn eſchange admirable, prẽdre nos infirmitez, pour nous reueſtir de ſa force, ſe faiſant enfant des hommes, pour nous faire enfans de Dieu, pour eſtre ſes coheritiers & conregnateurs, & nous placer ou il eſt. Rom. 8. Ephes. 2. Ioh. 17.

Et certes on ſcait auec combien d'affection, les Princes ont deſiré de tout temps, d'eſtre qualifiez peres des peuples. comme cela eſtant eſſentiel à la dignité Royalle, & dont elle a pris ſon origine, pour n'auoir eſté les pre-

miers Roys aultres, que peres de familles. Et comme c'eſt le tiltre, dont iadis l'antiquité a tant vanté les Romules, les Auguſtes, & aultres qu'il ſeroit long de nommer : auſsi que, pour le prendre de plus hault, c'eſt le myſtere du nom d'Abraham, qui ſignifie Pere de multitude, ou comme
Geneſ. 17 dict l'eſcriture, *Pater multarũ gentium.* le pere de pluſieurs nations, & lequel Dieu meſme luy impoſa, pour arre & aſſeurance de toutes les benedictions que depuis il luy a departies. & pour raiſon dequoy, il eſt nommé, non ſeulemẽt pere, ains auſsi Patriarche, c'eſt a dire, Prince des peres. & pour n'obmettre les modernes, c'eſt la loüange particuliere de deux des Anceſtres de vv. AA. & tous deux du sãg de Frãce: dõt lun fut Loys 12 triſayeul de vous Madame : & l'aultre Philippe le Bon, ſouche cõmune de VV. A A. qui tous deux ont eu ceſt hõneur, d'eſtre dicts Peres du peuple.

Ce qui faict, que pour le gard de ce
and Philippe, qui a herité ce nom
us hautement que tous aultres, &

qui comme vn aultre Abrahã, doibt estre dict, non seulement pere du peuple, mais pere de plusieurs peuples, cela estãt ensemble le deuoir & le fruict commun de tous, d'honorer celuy dont l'honneur redonde a tous, comme il a esté pere de tous, & en oultre a seruy d'exemple, pour l'instruction de tous, ceſt aussi ce en quoy seruant au public, pour entonner l'honneur de ce Prince, i'ay pensé d'autant plus faire seruice à V V. A A. le publiant soubs leur nom, que plus grande en proportion, est la part de la gloire qui leur en viẽt, l'approchant comme elles sont de si pres, & auec tiltres si authentiques, & y ayant vne particularité telle, q̃ nul aultre ny peut atteindre. & que ne seroit chose desagreable, si cõme toutes natiõs demeurãtz obligées a ce Monarque, toutes aussi luy doibuent ceſt honneur, que de le loũer en leur langue. vn françois osa pour sa part, & pour l'acquit tãt de sa patrie, ou les merites du deffũct se sõt si largement estenduz, que de luy en particulier, qui respire l'air ẽ ceſt estat

apres l'heureux trauail de tant de doctes lãgues & plumes, que d'Eſpaigne que de ce païs, qui ſe ſont egayez ſur ce ſuiect, faire veoir au public & en ſa lãgue, ſoubs l'authorité de V V. A A. ce qu'il en auroit dict & prononcé vne fois. Ce que luy deuant ſeruir de proteſtation, pour la ſyncerité du ſeruice que de lõg temps il leur a voüé, n'adiouſtera rien en ceſt endroict, ſinon les voeus & prieres, a ce que le meſme Dieu, de qui les eſtatz dependent, & qui en eſt le ſeul dominateur, couronnant & multipliãt en elles, les merites de ce grand Roy, le fruict en reuienne au public de l'Egliſe & de l'Eſtat tel que deſire celuy, qui ſera a iamais.

Dan. 4. Epi. Iud.

De V V. A A. Sereniſsimes

Le treshumble, treſobeiſſant & treſaffectionné ſeruiteur & Orateur

J. Boucher.

MESSIEVRS, Voyãt ceſte aſſéblée, ceſt appareil extraordinaire, ces luminaires & Flãbeaux ardens, ces tapis & ornemẽs de dueil, ce ſon de cloches, qui depuis tant de iours continue, ces prieres & cantiques, & ſacrifice ſolemnel, & en tout & par tout ce bel ordre de cerimonies, & ſur tout le ſubiect qui nous aſſemble; ie ſuis contrainct d'auoüer le reſentiment que i'ay, & que tous doibuent auoir, de deux paſsions bien contraires, & qui ſe font guerre l'vne à l'aultre: l'vne de triſteſſe & douleur, l'autre de ioye & allegreſſe. Leſquelles ſi bien elles ont ceſa, que d'eſtre grandes en ſouuerainеté, ſi fault il neantmoings, que l'vne cede a l'autre, & que celle la gangne le prix, qui ſe trouuera la mieux fondée. Paſſions cõtraires Et ſouueraines.

Ie dy ces deux paſsions contraires, pour l'atteinte que le ſubiect nous dõne de tous les deux, bleſſant & conſolant enſemble, comme on dict du Scorpion, qui tue & donne gariſon, & de la Vipere en Theriaq̃, qui garit ſa meſme morſure. Ie di paſsions ſouueraines, pour la grandeur du ſuiect, qui ne peut que ſouuerainement faire ſes impreſsiõs, ſoit de douleur ou de ioye. Ie dy auſſy q̃ l'vng doibt ceder a l'aultre, pour ce que ſi biẽ la triſteſſe eſt grãde, ſi fault il que l'exultatiõ l'ẽporte.

Le ſubiect que ie veux dire, & que tous auſſy vous ſcaués, c'eſt que le grãd PHILIPPE eſt mort. Sur la mort de ph.

O ſubiect grand & profond? car quel plus grād pouroit on dire, que celuy qui eſt le nompareil de tout ce qui pouuoit eſtre en ce ſiecle?

Grandeur de Ph.

Quād ie di le grād Philippe, ie di vng grand en toutes ſortes, & par deſſus tous les plus grands, qui oncques furēt ſur la terre. Ie dy vng grand ſelon le monde, & en tout ce que le monde eſtime, & comme dict l'Eſcriture, *Iuxta nomen magnorum qui ſunt in terra.* Grand en Royaumes & Prouinces, grand en terres & ſeigneuries, grand en autorité & puiſſance, grand en cheuances & threſors, grand en nobleſſe & lignée, grand en aage & en vieilleſſe. Et tellement grand en tout cela, qui n'y aiāt rien de ſemblable, il eſtoit le grand des grands, le premier & plus grand de touts.

Selon le monde,

a. Reg. 7

Mais ce qui eſt plus que tout cela, & ou le mōde ne peut atteindre, ie di enſemble vng grād ſelon Dieu, grand en foy, & religion, grand en vertu & prudhōmie, grād en iuſtice & pieté, grād en douceur & manſuetude. grand en bonté & innocence, grand en merites & biēfaictz, grād en ſageſſe & en cōſeil. & en toutes ſortes & manieres grād en reputatiō & hōneur deuāt Dieu & deuant les hōmes.

Et ſelon Dieu.

Ie dy Philippe le grand Monarque, le rempart de la chreſtienté, le fort & boulcuert de l'Egliſe, le propagateur de la foy, le portebanniere du Crucifix, le ſecours des catholiques, l'ēnemy des hereti ques, la terreur des infidelles, le ſupport des affligez, l'exemplaire de charité, brief la benediction de ſon ſiecle. Et quand ie dy que Philippe eſt mort, ie dy que tout cela eſt mort. O mort, cō me ton dueil eſt grand? & comme en vng ſeul in-

ſtant, tu nous priues de grandes choſes.

On ſcait, qu'aymer & regretter ſont fondez ſur meſmes principes. Et qu'autant que l'amour eſt grand, quelque fondement qu'il y ait, de vertu ou d'vtilité, ou comme diſent les Philoſophes, de beauté ou de bonté, qui ſont les deux obiects d'amour, i'adiouſte auſſy du plaiſir qui en vient, autant grand eſt le regret de la perte de la choſe aymée. Iacob aymoit ſon filz Ioſeph, pour ſa vertu & bonté, & pẽſant l'auoir perdu, il plore irremediablement, & ne veut eſtre conſolé. Anne aymoit ſon filz Tobie, comme celuy qu'elle eſperoit eſtre ſon baſton de vieilleſſe, & elle perd patience, tant qu'elle le voie de retour, & ne peut ſouffrir ſon abſence. Marthe & Marye aymoient leur frere, pour la conſolation de la conuerſation fraternelle, & elles le plorent mort ſi amerement, que Ieſus Chriſt en plore auec elles. Les pauures veufues de Ioppé plorent le decez de Dorcas, monſtrãt les robbes & veſtements qu'elles leur faiſoit en ſa vie. Dauid plore en Abſalon la mort d'vng filz que tendrement il aymoit, quoy qu'il luy euſt eſté rebelle. En Ionathas la perte d'ung amy fidelle, En Abner celle d'vng bon ſeruiteur & d'vng braue capitaine.

Amour fõdemẽt de regret

Geneſ. 37.

Tob. 10.

Ioh. 11.

Act. 9.

2. Reg. 18

2. Reg. 7.

2. Reg 3.

Ce qui ſe voit meſme en l'amour propre, & en l'amour de conuoitiſe, qui eſt vn amour vitieux, ou naturellement chacun plore la perte de ce qu'il aimoit. Aman enyuré de grandeur, & acharné cõtre Mardochée, cõtraint qu'il eſt de l'honorer, bien loing de ſon opinion, plore de ſe veoir decheu de la gloire que tãt il aymoit, & du deſſein

Meſme en amour propre.

Eſth. 6.

qu'il auoit conceu contre la vie de ce perſonnage.
2. Reg. 3. Achitophel de deſpit que ſon aduis n'a eſté ſuiuy, ſe deſeſpere, & ſe pend luy meſme. Phaltiel de
2 Reg. 17. regret de laiſſer Michol, que Dauid reclame comme ſienne, la ſuit en plorant chaudement.
Iud. 18. Michas plore apres ſes Dieux d'or & d'argent, que ceux de la lignée de Dan luy ont pris & rauy d'ẽblée. Et de celuy qui aime les deniers, il eſt dict.

Ploratur lacrymis amiſſa pecunia veris.

D'argent perdu les larmes ne ſont ſeinctes.

Larmes viennent du coeur
Et generalemẽt comme l'amour eſt au cueur, ainſy du cueur vienẽt les larmes, & *hinc illæ lacrymæ*, dict le Comique, cõme celles qui ſont teſmoings fideles de la paſsion, qui y auroit pris place. voire en ſorte que par les larmes on peut iuger de la perſonne, ſelon qu'elles ſont bien ou mal fondées.

Dõnent a iuger quel eſt l'homme

Cela paſſe oultre pour les grands, quand ilz ſont bõs & vertueux, & comme l'obiect eſt plus grand du bien & vtilité publique, ainſi en ſont les regretz grands & publicqs par les prouinces & Royaumes. Iuda & Hieruſalẽ, & Hieremye par deſſus tous, plorent la mort du Roy Ioſias, pour
2. Par. 35 ſa ſainctetẽ & bonté, qui ſur tous le rẽdoit aymable, & en ont faict tous les chantres & chante-
1. Mac. 2. reſſes de lamentations perpetuelles. Iſraël plore douloureuſement, & pluſieurs iours, la mort de
1. Mac. 9. Matathias, puis de Iudas Machabeus, qui leur eſtoit au lieu de Roy, diſant cõment a eſté occis le puiſſant, qui ſauuoit le peuple d'Iſrael? Ainſi auparauant auoit il ploré Moyſe l'eſpace de trente
Deut. 34. iours, & auec tãt de regret, pour l'excellence du perſonnaige, que ſi Dieu, n'en euſt caché le corps,

Regret des Prin. vertueux

& imposé filéce au Diable, qui le vouloit reueler, il euſt ſeruy parmy eux de ſubiect d'Idololatrye. *Epiſt. Iude.*
Ainſy Dauid a ploré Saül, quoy qu'il luy euſt eſté ennemy, pour le reſpect de ſa qualité, & ou il s'eſtoit rendu vtille, & loüe ſa vertu guerriere. *2. Reg. 1.*
Et pour n'obmettre les prohanes, l'affection fut telle des Romains enuers leur Roy Numa Pompilius, qu'il ny eut famille entre eulx, qui à ſa mort n'en feiſt vng dueil ſpecial, cõme ſi tous euſſẽt perdu le chef particulier de leur famille Le meſme fut des ſucceſſeurs & des peuples d'Alexandre le grand apres ſa mort, entre leſquelz fut vn tel cõbat, cõe recite Æliã, a qui en ẽporteroit le corps, q̃ sẽbloit eſtre vn renouuellemẽt de la guerre de Troye.

Que diray-ie que ceſte conſideration a eu tant de force enuers aucuns, que pour eſtre les regretz & larmes vne marque de reputation, & d'auoir eſté aymé en ſa vie, comme vertueux & vtile, c'eſt l'ung des poinctz, ou plus leur ambition & deſir ſe porte, que d'eſtre plorez apres leur mort, pour laiſſer d'eux ce bon odeur, d'auoir eu en leur vie les deux qualitez ſusdictes? C'eſt ce que dict la Medée es tragedies. *Deſir d'eſtre ploré a quoy tend.*

Mors optima eſt, perire lacrymoſum ſuis.

C'eſt mourir a ſouhaict, qu'eſtre ploré des ſiens.

Et eſt la que tendoiẽt les larmes feinctes de ces femmes, appellées par les Latins *Præfica*, & par les Hebrieux *Meconenoth*, c'eſt a dire *Pleurereſſes*, comme il eſt dict en Hieremie: & le ton lugubre des meneſtriers ou fluſteurs mentionnez en l'euangile, en l'hiſtoire de la fille de Iairus, & dans Ioſephe l'hiſtorien, dont ilz faiſoiẽt marchandiſe *Hier. 9. Matt. 9. De bello Iud. lib. 3. cap. 18.*

parmy cez deux nations aux funerailles des deffunctz. Cõme auſsi certaines loix, qui ſe trouuent en aucuns peuples, eſtablies par les Princes, ou par les fauorits des Princes, a ce qu'ilz fuſſent plorez a leur mort. Telle que fut celle des Egyptiens, cõme recite Diodore, qui ploroient la mort de leurs Roys, leſpace de 72. iours, couuertz d'habitz de dueil & de boüe en la face, s'abſtenant de toutes ſolemnitez & aſſéblées, meſme de l'vſaige de viandes cuictes, de vin, de lictz, de bains, & toutes aultres conſolations humaines & ordinaires. Telle auſſy que des Spartains ou Lacedemoniens, qui, comme eſcript Herodote, publioient la mort de leur Roy par certain nombre de caualliers, qu'ilz deſpeſchoient par toute la contrée. Il falloit du moins, que de chacune famille paruſſent deux perſonnes honeſtes, homme & femme, veſtuz en dueil, & faiſant pleurz & gemiſſemens, ſur peine d'vne groſſe amende. Telle que fut meſme la cruelle phãtaſie du grãd Herodes, le meurtrier des innocens, lequel ſe voiant hay ſur ſa fin, & qu'on s'eſiouiſſoit de ſa mort, affin de n'eſtre a ſon treſpas priué de ceſt honneur des larmes, s'aduiſa d'vng deſſeing eſtrange, qui eſt, de faire aſſembler tous les grands du Royaume, au lieu dict Hippodromus, ſoubz couleur de tenir conſeil, auec charges expreſſe donnée a ſes confidens, qu'au meſme inſtant de ſa mort, ilz fuſſent tous maſſacrez, affin du moings que en plorãt pour ceux la, ſa mort fuſt ſuyuie de quelques larmes.

Ioſep. Ant Libro 17.

Et que dirons nous de celuy, qui comme il eſtoit le grand des grands, le vertueux des vertu-

eux, & l'vtile des vtiles, ainsy il estoit l'amour des amours, voire les delices de son siecle ? Car quelle grandeur comparable, a celuy duquel les bornes de l'Empire sont les bornes mesmes de tout le rond de la mer & de la terre? en qui seul depuis la creation du monde, a esté le cõcours de tant de nations subiectes, que de ioindre les deux hemispheres, en sorte qu'il n'y a heure ny du iour ny de la nuit, que le soleil ne rayonne sur ses terres? A celuy dont la mer tant de fois a esté empeschée a porter les millions, & dont les thresors sont telz, que iamais l'Empire Romain n'en veit de sẽblables? Quelle vertu aussy a celuy, qui pouuoit seruir de patron, tant aux Roys qu'aux particuliers, & tant aux grands qu'aux petitz, de mener vne saincte vie? & quelle vtilité a celuy, dont les effects ont esté, par tant de despenses soustenues pour le bien de la chrestiẽté; & pour la deffense d'icelle, cõtre tant de sortes d'ennemys, Idolatres, Mahumetans, heretiques de tous endroitz? Par tãt d'ames gangnées a Iesus-Christ, qui retirées des tenebres de la gẽtilité, qui preseruées de l'heresie ? par tãt de pauures soulagez, & de toutes natiõs ? A la vertu de qui est deu ce qu'il y a de Religion & icy, & entant de lieux qui sans luy, cõme dict l'escripture, fussent vne Sodome ou Gomorre? Brief a celuy, dont les fruits des actions, & multiplicatiõ des talens de Dieu, par tant de sortes de bienfaits & misericordes spirituelles & tẽporelles, sont cõsignez en l'eternité, deuãt Dieu & deuant les hõmes.

Amour de Ph. & suiect de regret en toutes sortes.

Isa. 2

Mais puisque nous auons dict neantmoings, que ce qui sembloit contrister, est le mesme qui

Suiect de ioye & allegresse.

nous console, & ce qu'on eust pensé debuoir estre suiect de lamentation, le doibt estre d'exultation: voyons ou cela est fondé: & comme il ne le peut estre ailleurs, que sur la tresheureuse fin de celuy, dont nous faisons la memoire, qui comblé les benedictions de douceur, dont Dieu l'auoit si largement preuenu, & au proffict tant de luy, que du publicq. de luy par l'acquisition d'vne couronne immortelle, qui meet fin à ses trauaux, & à tant de molesties, que le soing de tant d'estatz, & l'infirmité de son grand aage luy apportoit:

Biens acquis a Ph par la mort.

Psal. 102. Psal. 83

Qui renouuelle sa ieunesse cõme d'vn aigle, pour contempler le soleil, c'est a dire, le Dieu des Dieux en Sion, & en la Hierusalem celeste: qui l'vnit auec son principe, & absorbe dans labysme de la diuinité, & beatitude eternelle, qui est la souueraine excellence, & en comparaison de laquelle, tout ce qui est icy, n'est que vent: qui le reuestit aussy de charité, plus parfaicte que iamais, qui est la vertu souueraine. Et du publicq, par le fruict de ses merites, qui redonde à la posterité, & au bien general tant de l'Eglise que de l'estat, voire de toute la Chrestienté, qui en est edifiée. Et partant qui resuscite en luy la Dorcas, & faict reuiure le Lazare, pour les rẽdre a ceux qui les pleurẽt: qui apprend à Iacob, ceſt à dire a l'Eglise & à l'estat, que son filz Ioseph n'est pas mort, quoyque sa robbe bigarrée, qui est son corps, nagueres enuironné de tant de maiestez & grandeurs, porte les marques de la mort, ains qu'il est grand plus que iamais, deliuré qu'il est de la prison de ce corps, & estably sur toute l'Eygpte, ceſt a dire sur tous les biens de

Act. 9 Iob. 11.

Dieu, cõme il eſt dict en l'Euãgile. Qui rameine le ieune Tobie, plain de bon heur & ſanté, pour cõſo'er ſes triſtes parens. Brief qui chãge le veſpre de dueil en vne matinée de lyeſſe: voyons quelles sõt ces benedictions, voyons qu'elle eſt ceſte fin heureuſe, qui les a ainſy couronnées, voyons auſſy quel le fruict de ſes merites, dont le publicq ſe reſent, & le bon heur nous demeure. Et puiſons de la ceſte ioye & benedictiõ de Dieu, alaquelle il nous faul't conclure. Car voila tout ce que i'ay a dire.

Mat. 25.
Tob. 11.
Pſal. 29.

Sõmaire du diſcours ſuiuant.

Quelles donc ces benedictions? & benedictions de douceur? ou qui y tiendra le premier reng? ſeront ce les eſtats & grandeurs? les threſors & richeſſes? & les plaiſirs qui en ſuiuent? & en tout ce qu'il eſtoit nay grand? Cela me garderoy-ie biẽ de dire, pour le peu de raiſon qu'il y a, d'appeller benediction, & benediction de douceur, ce qui n'eſt de ſoy qu'amertume, riẽ que peine & affliction d'eſprit, rien qu'vng chemin gliſſant & obſcur, entre des roches & precipices, rien qu'vng diſner de Damocles, qui tremble ſoubz l'eſpée nue, rien qu'vn piege & chauſſetrappe aux piedz des enfãs des hommes, rien qu'vn baſtiment ruineux, rien qu'vne voulte, dont les pierres ſont mal aſſeurées, & touſiours preſtes de tomber, rien qu'vn mont ſuject a la foudre, rien qu'vn bãquet empoiſonné, & dont tous les mets ſont ſuſpects, rien qu'vn eſcueil dedans la mer, rien qu'vng pont qui branſle ſans garde folz, ou il fault eſtre ſaige ou, perir, & ou par faulte du premier, il y a trop plus de peris que deſchappez, ceſt à dire, de damnez que de ſauuez.

Grandeurs de ſoy ne ſõt benedictions.

Eſtatz & grãdeurs que c'eſt.

Esa. 14. Comme il est dict en Esaye, qu'a l'entrée de Balthasar Roy de Babylon en enfer, tous les Roys des nations se sont leuez de leurs sieges pour luy venir au deuant, (Ce qui monstre qu'ilz y estoyēt, & tourmentez a la grandeur) Et dans Baruc, ou

Bar. 3. sont les Princes des natiōs, & ceux qui dominoiēt sur les bestes qui sont sur la terre? qui se ioüent auec les oiseaux du ciel, qui thesaurisent l'argent & l'or auquel les hommes ont leur confiance, de sorte qu'il n'y a nulle fin a leurs acquests? Ilz sont exterminez, & sont descēduz en enfer, & aultres se sont leuez en leurs places. Puis plus bas il est dict, que par faulte de prudēce, ilz sont peris par leur folye. Ie me garderoy dy-ie, de dire cela benediction, n'estoit que la grace, qui est la vraye benediciō douce, prouenant de celuy qui est la fontaine de douceur, & le pere des misericordes, par laquelle les Roys regnent, & de laquelle le Prophete dict, *Disce vbi sit prudentia, vbi virtus, vbi intellectus:* adiouſtant qu'elle ne se trouue en la terre de Canaan, ny en Theman, ny parmy les enfans d'Agar, qui sont les saiges de ce monde: ceste grace, dy-ie, ayant preuenu en la personne de Philippe, pour luy seruir de fondement des grandeurs & preeminences, que la naissance luy a acquis, Et ce tāt pour les merites de ses ancestres, que peut estre pour les siens propres, que Dieu auoit preueuz en luy (de mesme qu'il est dict d'Abraham, auquel Dieu a protesté de ne vouloir celer ses secretz, pour ce qu'il preuoioit son merite a bien instruire ses enfans, & sa posterité apres luy) ne peut moins qu'elle ne produise ceste effect, qui est de faire ces-

Cōditiō des grans dangereuse.

2. Lor. Prou. 8. Barn. 3.

La grace iōcte aux grādeurs Les faict estre benedictiōs

Genes. 18.

sortir a ce qu'en vient, ceſt a dire aux grandeurs ſuſdictes, & ce qui y eſt ioinct, nature de benedi-ction. Cõme il ſe trouue en l'eſcripture, que les proſperitez temporelles données de Dieu en faueur des ſaints, cõme a la maiſon de Laban pour Iacob, de Putiphar Egyptien pour Ioſeph, d'Obededom pour la preſence de l'arche: Ie dy auſſy a Salomon pour l'amour de Dauid ſon pere, & ainſi ſouuent ailleurs, ſont appellées benedictions.

Proſperitez donnez de Dieu en faueur des ſaints

Geneſ. 30
Geneſ. 39.
2. *Reg.* 6.
2. *Reg.* 7.
1. *Reg.* 12.

Alleguerons pour benedictions la nobleſſe & antiquité de ſon ſang, la grandeur de ſa maiſon, & les trophées de ſes anceſtres? Cela ne feroy-ie non plus, pour en faire fondement, n'eſtoit que la meſme grace qui en a eſté auſſy & la ſource & l'origine, tant pour le merite de tant de Saincts, de tant de Princes vertueux qui ſe trouuent en ceſte famille, que pour la vocation d'icelle a l'empire faicte diuinement, en la perſonne de Rodolphe premier Conte de Hasbourg, pour raiſon de ſa pieté, & par l'oracle d'vne Saincte femme prophetiſſe de Svvabe, qui en recompenſe de l'hõneur par luy faict au corps de Ieſus-Chriſt, cõme il alloit par pays, deſcẽdãt de ſon cheual, & y faisãt monter le Preſtre qui portoit le Sacrement, qu'il conduiſit & reconduiſit à pied, luy auoit de la part de Dieu promis l'Empire (cõme l'a eſcrit Iehan Albert de VVidmãſtad en ſes recherches de Svvabe) & compte auiourdhuy iuſques au x. Empereur, ce qui ne s'eſt veu en aucune autre famille, que auſsi pour les merites & vertus incõparables de Charles cinquieſme ſon pere, de treſheureuſe & treshaulte memoire, ceſte meſme grace,

De meſme auſſi a la nobleſſe.

Empire acquis diuinemẽt a la maiſon d'Auſtriche.

di-ie,ne faiſoit icy paſſer comme deſſus en tiltre de benediction, ce qui aultrement ſeroit peu de choſe. Et ce cõformeemẽt a l'eſcripture, laquelle parlant de ceux qui ont eſté miniſtres de Dieu, & de qui Dieu a eſtably les oeuures en verité, & faict auec eux alliance perpetuelle, dict que *Scietur in gentibus ſemen eorum, & germen eorum in medio populorum. Omnes qui viderint eos, cognoſcent illos, quia iſti ſunt ſemen cuj benedixit Dominus.* Leur ſemence ſera cognue entre les gentilz, & leur germe ſera au milieu des peuples. Tous ceux qui les verront, les cognoiſtront, quilz ſont la ſemence que Dieu a beny. Comme il ſe veit aux Machabées, qui pour eſtre de la ſemence de ceux, par qui le ſalut a eſté faict en Iſraël, & à qui ceſte benediction eſtoit dõnée, ont eſté ſuyuis de proſperitez, que pour neãt d'aultres ont enuiées. Tel que fut vn Ioſeph filz de Zacharie, qui voulant a l'enuy d'iceux acquerir reputation en guerre, n'y gaingna rien que la ruine de luy, & de ceux de ſa ſuite.

Eſa. 61.

1. Mac. 5.

Graces ſpirituelles & temporelles de Ph.

Mais comme cela ſont graces & benedictions preuenantes, dont il eſt dict *Domine preuenisti eum in benedictionibus* pour venir a celles d'apres tant ſpirituelles que temporelles, ou, cõme on dict en Theologie, cooperantes & ſubſequentes, entendant par les ſpirituelles & cooperantes, les vertus de ce Monarque, tant privées & perſonnelles, que publiques & Royalles, qui ſont les pierres pretieuſes, dont a eſté eſtoffée ceſte courõne immortelle, qui luy a eſté posée ſur la teſte: & par les ſubſequẽtes & temporelles, les fruictz, & proſperitez qui en ont ſuiuy, & qu'il a receu des la vie, & dont des

vnes & des aultres la perfection est a la mort: voyons premierement quelles ont esté en luy ces deux sortes de vertus tant priuees que publiques: & comme s'estant monstré par icelles bon preudhomme & bon Roy ensemble, rien n'a manqué au merite qu'il ne fust accõply en toutes sortes & manieres.

Ie diray dõc pour les priuées, si priuées se doibuent dire, celles qui sont ioinctes a la grandeur, & qui pour la grandeur du subiect ne peuuent aussi qu'elles ne soient grandes, Et si rien de priué peut estre en celuy, qui est veu de tous, & duquel les actions tant secrettes puissent elles estre, sont sceües, esclairées & publiées en tous endroicts: mais par les priuées neantmoings entendãt celles qui touchent le particulier de sa personne, & qui peuuent auoir lieu en d'aultres qui ne sõt pas Roys, sinõ en pareille grandeur, au moings en proportion, & ou en somme consiste ceste habitude & condition de vie parfaicte, que nous appellons preudhommie, comme par les Royalles, celles qui touchẽt le gouuernement, & qui se rapportent au bien commun de tous, Ie diray pour les priuées, son zele enuers la religion Catholique, sa deuotion enuers Dieu, sa pieté enuers les mortz, son respect enuers l'Eglise, sa iustice enuers le prochain, sa continence enuers soy mesme, sa frugalité en sa vie, sa moderation au maintiẽ, sa sollicitude enuers ses enfans, sa conduite au reiglemẽt de sa maison, sa magnanimité aux entreprises, sa sagesse en la cõduitte, sa verité aux parolles, sa fidelité aux promesses, sa patiẽce aux aduersitez, sa douceur a lẽdroit de tous.

Vertus priuées & publiqs.

Vertus priuées de l'a.

Zele enuers la religion.

Son zele enuers la religion, pour la protestatiõ

qui a esté ouye plus d'vne fois sortir de sa bouche, que quelque puissant Seigneur qu'il feust, il aymeroit mieux se veoir pur priué, & despouillié de tous ses estatz, que de doubter d'vng seul article de la Religion & foy Catholique. digne sentence pour vn grãd, & cõparable a celle des grãds, dont la memoire est eternelle. d'vng Dauid qui disoit

Psal. 83. *Elegi abiectus esse in domo Domini magis, quàm habitare in tabernaculis peccatorũ.* I'ayme mieux estre vil & abiect, ou cõme dict l'Hebrieu, simple portier en la maisõ de mõ dieu, que d'habiter aux tabernacles

Psal. 118. des meschans. & de rechef, *Dilexi mandata tua super aurum & topazium* Iay aymé tes commandemens plus que l'or & les Ioyaux. D'vng Moyse, qui

Heb. 11. refusant d'estre estimé le filz de la fille de Pharon, ayma mieux estre affligé auec le peuple de Dieu, que d'auoir pour vn temps les delices du peché: d'vng Theodose, qui estant excommunié par S.

Nicephi. Lib. 12. c. 41. Ambroyse, aüoüoit auec larmes, la condition des plus petitz estre trop meilleure que la sienne, priué qu'il estoit de ce que ceux la auoient à contentement, qui est l'vsaige des Sacremens. d'vng Er-

Greg. lib. 3. dial. c. 31. menilgildus fils de Leonigildus, Roy des Visigots en Hespaigne, qui empriſonné par son pere, pour la religion Catholique, ayma mieulx perdre le Royaume & la vie, que de cõmunicquer seulemẽt auec vng Eueſque heretique. d'vng S. Loys, qui re-

Recognoissãce notable de sainct Loy Roy de Frãce. cognoſſoit auoir receu plus d'honneur le iour de son Bapteſme, que non pas au iour qu'il auoit esté Roy sacré. Et conforme a ce que dict Ieſus-Christ,

Matt. 16. *Quid prodest homini si mundum vniuersum lucretur, anima vero suæ detrimentum patiatur?* Que sert a l'homme,

s'il gaigne tout le monde, & qu'il face perte de son ame?

Sa deuotiõ enuers Dieu, pour l'ordinaire qu'il auoit de vacquer a l'oraison, tant mentale que vocale, se retirant a l'escart, oyant reciter & disant les heures canoniales, sans y faillir vn seul iour. viuant cõme vng religieux, en hiuer a Madrid, en esté en ce riche & somptueux Monastere de saint Laurens de l'Escurial, qu'il a basty à grandz frais & cõme l'vne des merueilles du mõde. Que aussy pour certains temps qu'il prenoit, se retirant de toutes affaires pour vacquer a meditatiõ. Specialement quinze iours auant Pasques, en l'hõneur de la Saincte passion de nostre sauueur Iesus-Christ. Exercice aultant digne de luy, que c'est celuy que le mesme Roy Dauid estimoit le plus, & le recognoissoit estre le principal de ses oeuures. *Eructauit cor meum verbum bonum, dico ego opera mea Regi.* Mon cueur (dict il) a mis hors vn bon propos, c'est que i'adresse mon oeuure au Roy. Appellant son oeuure les pseaumes qu'il composoit, comme celuy de ses oeuures qu'il estimoit par sus tous, quelque grand guerrier, Iusticier, doux, mansuet, & charitable qu'il fust, & appelle ceste resolution, vng bon propos, mesme le tiltre qu'il se donne sur la fin de ses iours, cest d'estre *Egregius psaltes Israël.* l'excellent chantre d'Irael, comme si ceste action seule absorboit toutes les aultres.

Deuotiõ de. PH. enuers Dieu

Oeuure principal de Dauid quel.

Psal. 44.

2. Reg. 23.

Sa pieté enuers les morts, pour le soing qu'il auoit de faire prier pour eux. Tesmoing les obitz par luy fondez, pour ses pere, mere & femmes, ou tous les ans il assistoit.

Pieté enuers les morts

Respect enuers l'Eglise.

Son respect enuers l'Eglise, pour l'honneur qu'il portoit aux prebstres, tant reguliers que seculiers, pour raison de leur ministere. Leur donnant entrée en sa maison, & audience deuant tous aultres. voire en sorte que luy, qui parlant aux grãds, ne laissoit pour eulx de marcher, & continuer son chemin, s'arrestoit pour le moindre prestre & religieux qui vint a luy. Se souuenant de ce que dict le Saige, *In tota anima tua time Deum, & sacerdotes illius sanctifica.* Crain Dieu de toute ton ame, & porte reuerence a ses sacrificateurs. Et de celuy qui prenant a soy le mespris ou lhõneur faict au prestre, disoit a Samuel, *Non te spreuerunt, sed me, ne regnem super eos.* Ilz ne t'ont pas reiecté, mais moy, afin que ie ne regne point sur eux. Et de rechef. *Qui vos spernit, me spernit.* Qui vous mesprise, il me mesprise. Et iugeant combien l'estat qui cõmende au ciel, & y execute ses arrests, est eleué par dessus ceux de la terre, Sachant aussy combien cest exemple sert enuers le peuple, pour faire que l'Eglise soit reuerée, & par consequent la Religion aymée & cherie.

Eccl. 7.

1. Reg. 8.

Mat. 18.

Iustice enuers le prochain

Sa iustice enuers le prochain, pour les scrupules qu'il faisoit, de rien vsurper qu'a bon droict, quoy que la chose de soy fust claire. Comme il est veu en la poursuitte du Royaume de Portugal, par le soing qu'il a eu de faire examiner & resoudre la matiere en plusieurs vniuersitez, auantque d'vser de main mise. Et s'il fault parler de la Frãce, le temperament qu'il y a apporté, ayant Paris & la plus part des villes a sa deuotion, tant par la force qu'il auoit dedans, que par le consentemẽt des peuples, & mesme en ayant esté requis, de sorte

qu'il ne tenoit qu'a luy de s'en faire maiſtre, luy proteſtant au contraire de ne cercher en ce faict, ſinon la pure gloire de Dieu, ſera pour dementir a iamais, les blaſmes de ceux qui ont voulu taxer ſes actions d'ambition & conuoitiſe.

Sa continence enuers ſoymeſme, pour le retrãchement qu'il a faict des vices, ou la liberté & la ieuneſſe faict couler aiſement les grands. Gardãt ſa viduité entiere, ſpeciallement depuys le decez de ſa derniere eſpouſe. Et ne diſſimulant tant a ſes peres ſpirituelz, qu'a d'aultres a qui cela pouuoit ſeruir pour edification, le bon propos qu'il auoit, d'amender par penitẽce & bonnes oeuures, les faultes, que pour ceſt egard il auroit aultrefois commiſes. cõtinẽce

Sa frugalité en ſa vie, pour la ſimplicité de ſon viure, de ſes habitz & compagnie. Se contentant d'vne ou deux ſortes de viandes pour tout mets. De deux accouſtrements par an, ſans qu'aucune ſoye fut ſur ſon corps. Et ſans qu'il y euſt en ſa chãbre auttre tappis que les courtines de ſon lict, qui eſtoiẽt de ſimple drap gris. Et de deux ou trois aſſiſtans, quand il prenoit ſon repas. Et de petit nombre d'officiers, dont il faiſoit choix entre les plus vertueux. Frugalité

Sa moderation au maintien, pour la douce grauité & modeſtie de ſon geſte, bien ſeante a la beauté & proportion de ſon corps, qu'il tenoit en ſes audiences. Eſtant de bout, ſans vaciller ça ne la, sãs touſſer ne cracher, & ſans remuer l'oeil, la bouche, ny le bras, ou le pied, ny aucune partie de sõ Moderation.

Patience a ouyr les requetes & remõstances.

corps. Escoutant ententiuement, & auec patiẽce, quelque grãd que fust le nombre de ceux qui demandoient audiẽce, qui n'estoit refusée à personne, lors qu'il retournoit de la messe, & deusse cela retarder son repas d'vne ou deux heures entieres.

Temoignage que Docteur Nauarre escript de Ph.

Respondant promptemẽt, & de point en poinct, quelque long que fust le discours, auec aultant de grace & facilité, q̃ si c'eust esté chose premeditée. Tesmoing l'experience que le docteur Nauarrus (quoy qu'aucuns õt voulu dire, qu'il ne luy estoit bien affectionné) escript entre plusieurs louanges,

Nau. tract de reditib. Eccles. iust. q. 1. arc. 38

en auoir faict par luy mesme, ayant esté ouy de sa Maiesté plus d'vne grande heure entiere sur le faict de l'Archeuesque de Tolede. Protestant n'auoir iamais veu ny leu rien de semblable.

Sollicitude enuers ses enfás.

Sa sollicitude enuers ses enfans, pour la Saincte education, que comme vng aultre Abraham, il a donné au Roy son filz, luy pouruoiant de bons precepteurs, tant pour la doctrine, que pour les moeurs. Pour l'vng, l'excellent Dom Garsie de Loaysa, pour lors Archidiacre, & au iourdhuy Archeuesque de Tolede; Et pour l'autre, le renõmé Dom Gomez de Auila, Marquis de Velada. Comme aussi a mes dames les Infantes, de dames d'honneur & de vertu, n'estant loisible de parler a elles, sinon par permission de la Maiesté.

Cõduite & reglement de maison.

Sa conduite au reglement de sa maison, pour estre icelle comme vng monastere, ou n'estoit loisible de faire ny dire rien qui ne fust honeste & exemplaire. Cõme iadis celle de Iob, ou la crainte de Dieu regnoit, & tout alloit par compas & mesure. Et comme celle de Dauid, qui disoit.

Iob. 1.

Ambulans in via immaculata hic mihi ministrabat. Celuy qui marche en homme de bien, me fera seruice. Et au contraire, *Non habitabit in medio domus meæ qui facit superbiam. Qui loquitur iniqua, non direxit in conspectu oculorũ meorũ.* Celuy qui se cõporte arrogãmẽt, ne demeurera poinct en ma maisõ, & qui dict parolles mẽsõgeres, ne sera pas le biẽ venu deuãt moy. *Psal. 100.*

Magnanimité aux entreprinses.

Sa magnanimité aux entreprinses, tant pour ne s'estonner des dangers, qui esbranloient voire les plus asseurez des siẽs, que pour se scauoir resoudre, auec vng beau iugement, & sans precipitatiõ tenant vne mediocrité entre temerité & crainɛte, a choses grandes & difficilles, & fusse mesme contre l'aduis de son conseil. Comme l'experiẽce l'a monstré es plus hazardeuses batailles, qui luy ont reüssy de son temps. Telle que fut entre aultres celle de Grauelingues, contre l'opinion de ceux qui luy cõseilloiẽt de se sauuer en Anuers, & faire voile droict ẽ Espagne. Et cõme depuys sur ses vieux ans, en la cõquette de Portugal, & en toutes les occurrẽces de traictez de paix ou de guerre

Sageſſe en la cõduite.

Sa sageſſe en la conduite, pour tenir ses resolutiõs secrettes, sans que ceux mesmes de son Cõseil les sceussent, ny le plus souuent encores ceux mesme qui en dẽuoient estre executeurs, tant qu'ilz fussent au lieu, que l'execution se debuoit faire.

Verité aux parolles.

Sa verité aux parolles, pour ne s'estre iamais veu, que ny pour ieu, ny pour bon, ny en choses grandes ou petites, ny en public, ny en priué, il ait dit ou auoué aucune parolle mẽsongere, ny que les mẽsongers aussi fussent biẽ aupres de luy.

Sa fidelité aux promesses, pour garder de poinct

Fidelité aux promesses. en poinct ce qui auroit esté accordé vne fois, & sans que iamais de sa part aucune paix ou trefue ayt esté rompue.

Patience en aduersité. Sa patience aux aduersitez, pour la douçeur qu'il a apporté a tant de croix & afflictions, que pour exercice de sa vertu, & pour la perfection de son oeuure, comme dict S. Paul, il a pleu a Dieu luy enuoyer. Luy meslant le doux & l'amer, cõme iadis à Abraham, à Isaac, à Ioseph, à Moyse, à Dauid, à Ezechias, aux Machabees, à S. Loys, à feu Charles cinquiesme son Pere, à tous les esleuz, a Iesus Christ mesme, comme remarque S. Chryſoſtome, comme ce qui est le sel d'incorruption, la Myrrhe qui garde de pourrir, la bride des dissolutions, le feu de purgation, la probation des esleuz, la marque des bien-aymez de Dieu, la semence de l'eternité, le prix de la gloire du Ciel, & le boisseau ou elle se mesure. Oultre que cest la loy commune, prononcée diuinement, inuariable & inuitable aux hommes en ceste vie.

Heb. 10.

Chryſ. ho. 8 in matt.

Quel bié c'est que tribulation.

Telles que luy ont esté la perte de ses quatre femmes, Marie de Portugal, Marie Royne d'Angleterre, Elizabeth de Frãce, & Anne d'Austriche, d'aultant plus rude a supporter, que comme ceſtoient les plus beaux & plus nobles partys de la terre, ainsy plus tendrement & doucement il les aymoit. Et non seulemẽt pour le dueil d'estre priué des femmes, Mais aussy de la lignée, qu'il auoit eu des vnes, & failly a auoir des aultres, sauf ce qu'il a pleu a Dieu pour le bien de la Chrestiẽté, & guerdon de ses merites, comme tantost nous dirons, luy reseruer iusqu'a huy. Plus la perte de

Croix & afflictiõs de Ph.

trois armées & equipages de mer, les deux premieres lan 1560. dõt l'vne fut en Barbarie, & laultre en la mer de Sicille, & la derniere pour l'expedition d'Angleterre. Les maladies qu'il a eües, fouuent & en diuerſes ſortes. Les attentatz des ennenemys, tant par mer que par terre, tel qu'a eſté depuis nagueres le rauage de Calis. Mais ſur tout l'indignité de tant de ſouleuemens, de troubles & rebellions, de calomnies & opprobres, de blaſphemes & oultrages, d'infidelitez & deſſeruices, de trauerſes & empeſchemẽs a l'effect de ſes bõs deſſeings, & interruption du ſuccez de ſes genereuſes entreprinſes, que l'hereſie, l'atheïſme, & la malice de ce monde (& Dieu ſçait en combien de ſortes) luy a ſuſcité par tout, pour verifier ce qui a bon droict en a eſté obſerué par quelques vngs, Que comme c'eſtoit le plus grand & le meilleur Roy de la terre, ainſy a il eſté le plus mal mené & ſeruy, & le plus indignement traicté de tous, par ceux qui luy eſtoient obligez. A ce que par le cõcours de ces deux, ou giſt la perfection chreſtiéne, qui eſt de faire le bien, & endurer le mal, & cõme diſoit quelqu'vng iadis, *Agere & pati fortia Romanum eſt*, ſon merite en fuſt redoublé. Comme de faict en tout cela ſon comportement n'eſtoit aultre, ſinon de ſe reſigner a Dieu, & luy ſacrifier ſa volonté. Et quant aux hommes, de pardonner, d offrir grace & miſericorde, excuſer leur impudence, & preuenir en benignité, ceux qui conjuroient ſa ruyne, comme tantoſt il ſera dict. N'vſãt de la force des armes, qu'au tãt que la neceſsité & le mal irremediable le contraignoit de le faire.

Philip. le meilleur Roy de la terre, le plus mal traicté de tous.

Comportement de Ph. en affliction

ouceur l'édroit : tous.

Sa douceur a l'endroit de tous, & meſmes a l'edroit de ſes domeſtiques voire des plus infimes, pour le veoir ſans emotion, ſans fiel & ſans courroux, quelques lourdes faultes qu'on luy feiſt, & ou ſouuent les plus petits, non ſeulement de ſa Cour, mais auſſy des particuliers euſſent perdu patiẽce. Telle que fut d'vn ſien domeſtique, qui comme ſa Maieſté vne foys euſt eſcrit de nuict de ſa main vne longue lettre au Pape, & iceluy appellé pour y mettre de la pouldre, euſt par meſgarde, demy endormy qu'il eſtoit, au lieu de pouldre, renuerſé l'encrier ſur la lettre, ſans s'emouuoir aucunemẽt, ny luy dire aucune rudeſſe, recommença doucement ſa lettre, qu'il reſeriuit toute la nuict. Voire qu'on le tient n'auoir iamais eſté veu en cholere, ny dire aucun mot injurieux, ny qui peut deplaire a perſonne.

Car voyla ſes vertus priuées, ceſt a dire perſonnelles, & dont le fruict & luſtre principal reüſſit au particulier de luy. Dont ie laiſſe a iuger a tous, que ceſt qu'on pourroit deſirer de plus, pour rendre vng grand & vn preudhomme enſemble, accomply en toutes ſortes. Mais comme ſont la les moindres bagues, qui ſont entrées en ſa couronne (& quelles bagues neantmoings? & combiẽ belles & luy ſantes? combien riches & pretieuſes?) mais puiſque moindres neantmoings, voiõs quelles ſont les plus grandes, ceſt a dire celles qui pour toucher le bien commun & general de tant de Royaumes & eſtatz, plus preciſement que les aultres, nous appellerons par tiltre d'excellence, & prerogatiue ſpecialle, vertus publiques & Royalles,

Vertus Royales de Ph.

mais qui ſont baſties neantmoings ſur le fondement des premieres. Ie comprendray tout en vn mot, ceſt que comme il eſtoit vn grand Roy, il a auſſy SERVI DIEV EN ROY, ſuyuant ce dire du prophete, *Et nũc Reges intelligite, ſeruite dño in timore.* Maintenant Roys entendez, ſeruez Dieu en crainte. Ce que ſi l'on veut ſcauoir que c'eſt, S. Auguſtin nous l'apprendra, Diſant en ſon Epiſtre 50. *Tum demũ Reges ſeruiunt Deo, In quãtum Reges, cum ea faciunt ad ſeruiẽdum Deo, quæ non poſſunt facere niſi Reges.* C'eſt alors (dict il) que les Roys ſeruent Dieu entãt que Roys, quand ilz font pour le ſeruice de Dieu, ce que nulz ne peuuent faire ſinon les Roys. Et ſi cela n'eſt aſſez dict, luy meſme s'en ſcaura bien ouurir, par les exemples de ceux, qui ont emploié leur authorité, a faire que Dieu fuſt ſeruy. Cõme feit le Roy Ezechias, exterminant les haults lieux, briſant les idoles, bruſlant les bois eſpais, & faiſant guerre aux Philiſtins. Cõme feit Ioſias, demoliſſãt les aultez de Baal, deſtruiſãt les deuins, les ſorciers, les effeminez, les temples des Idoles, & mettant a mort leurs ſacrificateurs. Come auſſy Nabuchodonoſor, deffendant par Edict publicq, que nul n'euſt a blaſphemer le nom de Dieu d'Iſraël, & aultres ſemblables.

Pſal. 2. Seruir Dieu en Roy.

Aug. epi. 50.

4. Reg. 18.

4. Reg. 23.

Dan. 3.

Et ſi cela ne ſuffiſt encores, le S. Eſprit qui eſt bõ interprete de ſoymeſme, le cõprẽdra en ces motz, *Intende, proſpere procede, & regna, propter VERITATEM ET MANSVETVDINEM ET IVSTITIAM.* Emploie tes forces, auance auec proſperité & regne, ou ſelon l'Hebrieu, ſois monté, ceſt a dire tiẽ le deſſus (ce qui ſignifie regner) ſur la parolle

Sõmaire de toutes les vertus Royales.

Pſal. 44.

(sclõ l'Hebrieu) ceſt a dire en vertu de VERITE, DEBONNAIRETE, ET IVSTICE. lequel paſſage i'allegue d'aultant plus volontiers, qu'enſemble il touche tant les vertus propres aux Roys, que toutes il rapporte a ces trois chefz, VERITE, DEBONNAIRETE ET IVSTICE, que la proſperité qui les ſuit. Entendant par la VERITE, non ſeulement la vertu d'eſtre veritable en ſoy, enuers Dieu & enuers les hommes, c'eſt a dire d'eſtre vrayement chreſtiẽ, & ſans ſimulation, ou pour parler auec l'eſcriture, la vertu de croire & obeyr a verité, comme dict S. Paul; d'eſlire la voye de verité, comme dict Dauid: de ſeruir Dieu en verité. comme dict l'Ange a Tobie: d'adorer Dieu en verité, & faire la verité, comme dict Ieſus-Chriſt en l'Euangile (car cela eſt commung a tous, & a ceux qui ne ſont pas Roys): Mais auſſy la vertu de faire croire la verité aux aultres, de la publier & annoncer, de la ſouſtenir, & deffendre, & faire que tout le monde y obeiſſe, ce qui ne peut eſtre que par les Roys. Et en vn mot, tout ce que les Roys peuuent faire, pour le zele de l'honneur de Dieu, qui eſt la verité premiere, pour la maintenue de ſa religion & obſeruance de ſa parolle, qui n'eſt qu'vne meſme VERITE, & ne peut eſtre ſinõ vne. Par la DEBONNAIRETE, tout ce q̃ les meſmes peuuẽt faire, tãt pour ſoulager les humains, ſoiẽt ſubiectz ou eſtrangers, ſupporter leurs infirmitez, & les garentir de toute oppreſsion & iniure, que par toutes ſortes de bien faicts, ou leur liberalité & miſericorde humainement ſe peut eſtẽdre. Et par

Verite. 2. Theſſ. 2. Gal. 3. Pſal. 118. Iob. 12. Iob. 4. Iob. 3.

Debonnairete.

la IVSTICE, la couſtume & integrité, pour rẽdre a vn chacun ce que eſt ſien, chaſtier les delinquans, & honorer les vertueux, ſans acception de perſonnes. Mais en telle ſorte neãtmoings, que comme la premiere de ces trois, qui eſt la VERITE, eſt le poinct principal de tous, ou aboutit la Royaulté, & tout le deuoir des Roys ſe rapporte, teſmoing Ieſus-Chriſt vray patrõ & exemplaire des Roys, lequel ſoy diſant eſtably Roy de Dieu ſon pere ſur la montaigne ſaincte de Syon, qui eſt l'Egliſe, comprend toute ſa fonction Royalle en ce mot, *Prædicans præceptum eius*, qui n'eſt aultre choſe que d'annoncer & maintenir la verité, comme il eſt dict allieurs, *Lex tua veritas*: Et deuãt Pilate s'aduouant eſtre Roy, il allegue pour toute preuue, qu'il eſt nay pour cela, & eſt venu pour cela, affin de donner teſmoignage a la VERITE, & que tout homme qui eſt de VERITE, entend ſa voix; (comme au contraire, le but du Royaume ennemy de Dieu, qui eſt appelé en Amos *Regnum peccans*, eſt de ruiner la verité, & introduire le mẽſonge) Ainſi ceſt a ceſte meſme VERITE, que les deux aultres DEBONNAIRETE & IVSTICE ſe rapportent, comme a leur but principal, comme les moyens a la fin, & comme la ſagette au blãc. Pour faire que par ces deux voyes, qui de tout temps ſont ordinaires, pour attirer les hommes au biẽ, l'vne d'amour, l'autre de crainte, l'vne de douceur, l'autre de force, declarez par ce vers du Poëte,

Parcere ſubiectis, & debellare ſuperbos.

Iuſtice.

Verité poinct principal

Pſalm. 2.

Cõprend toute la fonction Royale.

Pſal. 118.

Ioh. 18

Amos. 9.

Debonnaireté & iuſtice ſe rapportent a la verité

Pardonner aux subiects, & domter les rebelles. (ce qui n'est aultre chose qu'ED EBONNAIRETE & IVSTICE) la VERITE soit maintenüe, soit obeie & suyuie.

Debonnairité & iustice, causes de paix.

Euitant par la premiere, les scandales que la rudesse cause quelque fois enuers le peuple, contre ceste mesme VERITE, tel qu'il aduint soubs Roboam, qui par sa dureté occasiõna le peuple a degenerer en Idolatrie. Et faisant par la secode, que l'exemple de la peine en quelques vns rabaisse lorgueil des aultres. A ce que la paix estant par ces deux, comme l'escriture promet, qui dict tantost que les debonnaires s'esiouiront en abondance de paix, tantost que Iustice & paix se sont baisées, aduienne ceste conionction de PAIX & de VERITE, que Dieu recommande en Zacharie, *Pacem & veritatem diligite, ait Dominus omnipotens.* Et qui Ezechias demãdoit, *Sit tantũ pax & veritas in diebus meis.* Le tout ausi, & qui est le principal, pour imiter Iesus Christ, lequel, comme il est la mesme verité, ainsi ce sont les deux moyens, dont il attire a soy les hommes, or par douces inspirations, venez a moy (dict il) tous qui estes trauaillez & chargez, & ie vous soulageray: & voy la la debonnaireté: Or par terreurs & menaces, si vous ne faictes penitence, vous irez tous en perdition. Et voy la la Iustice. Et comme il est dict par le Saige, que misericorde & iustice, viennent de luy, & se suyuent de pres l'vn l'autre, ainsi par tout ailleurs l'escripture joinct en luy ces deux ensemble. Disant pour raison de la premiere, qu'il est aigneau, & de la seconde qu'il est Lyon: de la premiere qu'il est

3. Reg. 12

Paix & verité conionction desirable

Psal. 26. Psal. 84.

Zach. 8.

4. Reg. 20

Ioh. 14.

Iesuschrist verité.

Mat. 11.

Luc. 13.

Eccl. 5.

Meslange en luy mesme de misericorde & Iustice.

Ospee. 5.

blanc, & dela ſeconde qu'il eſt vermeil : de la premiere qu'il eſt doux, de la ſeconde qu'il eſt droict: dela premiere que grace eſt eſpandüe ſur ſes leures, de la ſecõde, qu'il eſt le puiſſant qui ceinct ſon eſpée ſur ſa cuiſſe : de la premiere qu'il eſt Dieu pour ſauuer : & de la ſeconde qu'il briſera la teſte a ſes ennemys, & le ſommet de la perruque de ceux qui cheminẽt en leurs vices. De la premiere, qu'il a ſept eſtoilles a la dextre, figure de la recõpenſe de ceux qui annoncent & qui croyent ſa parolle, & qui ſeront luyſans vng iour, cõme eſtoilles au firmament, comme il eſt dict en Daniel : & de la ſeconde, que de ſa bouche ſort vng glaiue aigu a deux trenchans, pour punir qui ne croit la verité qui en eſt ſortie, luy qui eſt appellé, *Fidelis & verax*, le fidelle & veritable, & ſon nom eſt *verbũ Dei*, la parolle de Dieu. Ce qui aprend aux Roys de pratiquer tresbien ces deux. Comme Dauid promect de le faire, diſant, qu'il chantera a Dieu miſericorde & iuſtice, ceſt a dire, que par la conionctiõ de ces deux, il dõnera louange a Dieu. Ce qui n'eſt autre choſe, que ſouſtenir ſa verité, luy donner teſmoignage, & faire qu'elle ſoit gardée.

Cant. 5. *Pſal. 24.* *Pſal. 44.* *Pſal. 67.* *Apo. 1.* *Dan. 12.* *Apoc 19.* *Pſal. 100.*

Or on ſcait quelz icy ont eſté les exercices de Philippe, & comme pour l'egard de ces trois il a SERVI SON DIEV EN ROY, & ce, tant en paix comme en guerre. Au premier chef, qui eſt de la VERITE, pour le zele de la maiſon de Dieu, qui ordinairemẽt le mengeoit. Dont la demonſtration a eſté, tant par la prompte reduction de toute le Royaume d'Angleterre, a la VERITE Catholique, & reconciliation au S. ſiege, qui fut

Practique de ces trois en Ph.

en moins de 4. moys, par le moyen du mariage de luy & de Marie Royne de ceſte Iſle; que par l'entretié & deffenſe de ceſte meſme VERITE, par tout ou il a ſeigneurié, & par tout ou il luy a eſté poſsible. Et pour a quoy ſatisfaire, il n'a eu faulte des deux aultres, DEBONNAIRETE & IVSTICE, dont touſiours il s'eſt aydé. De la premiere, par trois moyens, qui luy ont eſté ordinaires. le premier d'honnorer les plus vertueux & zelateurs du nom de Dieu, tant dedans que dehors ſes terres, & tant ſubiectz qu'eſtrangers, faiſant choix des plus capables, pour les emploier, ſelon qu'il eſcheoit, au public & au bien de ceſte VERITE. Le ſecond, de n'eſpargner rien de ſes moyens, pour laduancement de la cauſe, & ſoulagement de ceux qui enduroient pour la deffenſe de ceſte meſme VERITE, & qui y eſtoiēt vtiles. Et le tiers, de preuenir de courtoiſie, ceux qui s'en ſeroient debauſchez par hereſie & rebellion, leur offrant amityé & grace, s'ilz reuenoient a la VERITE. De l'aultre, qui eſt la IVSTICE, chaſſiant les opiniaſtres & nōmemēt les heretiques, & toutes ſortes de vicieux & ennemys de VERITE. faiſant la guerre aux meſcreans, tant heretiques qu'infideles, Mahumetans & Idolatres, deſtruiſant par tout les Idoles, la ou il a peu mettre le pied, & en toutes ſortes & manieres, eſtēdant la chreſtienté, & plantant en tous endroicts l'eſtendart du Crucifix & de la VERITE chreſtienne. Car tels ont eſté les fruicts de ſa DEBONNAIRETE & IVSTICE au proffit de la verité, & pour l'aduancement d'icelle.

C'eſt a dire du ſeruice de Dieu, a quoy il rapportoit toutes choſes.

Dont pour l'egard du prenuier chef, ſera teſmoing au premier article, la digne prouiſion es charges. tant d'Egliſe que d'Eſtat par tout ou il a commandé. Et nommement des Eueſchez & autres dignitez & prelatures, a gens reſeans & capables, choiſis au my-lieu des vniuerſitez, & lors que moings ilz y penſoient. Et non ſur autre fondement, que de la reputatiõ publique, de leur vertu & ſuffiſance. Comme en tout l'obſeruance des ſainctz Canons, & nommement du ſainct Concile de Trente, que l'on peut dire le *Palladium* de ſa grandeur & de ſa gloire, & le bonheur de tous les eſtatz, ou il a eu commandement.

Digne prouiſiõ es charges.

Obſeruãce des S. Canons.

Au ſecond, l'employ ordinaire de ſes threſors & finãces pour eſtre le refuge des miſerables, des domeſtiques de la foy, & des bannis de tous quartiers, pour la religion Catholique, & en tout oeuure de pieté. N'ayãt aſſez d'eſtre appellé Roy Catholique, s'il n'eſtoit auſſy le pere nourricier des Catholiques. Teſmoing tant d'entreteniz & de toutes nations. Les ſeminaires qu'il a fondez pour les pauures Anglois refugiez, & autres eſtudians a Louuain en Brabant, a S. Aumer en Arthois, a Vailladolid, & enſemble en Eſpagne, plus a S. Laurens de Leſcurial vng aultre, pour des enfans, inſtruictz aux bonnes lettres. Plus a Douay, tant par l'erection de l'vniuerſité, que fondatiõ d'vng College Royal, & autres marques infinies de ſa magnificence & bonté Royalle. Pour ne ceder en ceſt endroict, a l'honneur des Alexandres, des Ptolo-

Employ de finances en oeuures de charité.

mées, des Charlemaignes & aultres Roys, Empereurs, Ducs & republiques, fondateurs des vniuersitez, des eſcholles, & bibliotheques, dou iadis sõt ſortiz tant de lumieres de doctrine & Saincteté, de qui l'Egliſe & l'antiquité a eſté illuſtrée.

Facilité apardonner les offences.

Au troiſieſme, la facilité dont tant de foys il a vſé enuers ſes plus iurez rebelles heretiques, ſoit pour pacifier auec eulx, & leur accorder leurs demandes, cõme il s'eſt veu au traicté de Gand, & autres, ſoit pour leur permettre le commerce, & libre allée & venüe de leurs vaiſſeaux en Eſpagne, voire pour ne les rechercher au transport qu'ilz ont faict d'argẽt hors du Royaume, plus qu'il n'eſtoit permis par les loix. Quoy qu'il euſt tous les auãtages, pour les ruyner & perdre. Ne ſe pouuãt laſſer de les traiter cõme enfans, quelques iniures & felonnies, qu'en recompenſe de ſes bienfaicts ilz euſſent commis, & continuaſſent de commettre contre luy. Et ou ſi bien l'experience a monſtré par les effectz en ſuyuis, comme pour neant ſe recerche par douceur, celuy qui a tourné le doz a Dieu, & a quité ceſte VERITE premiere, ſi ne laiſſe de luy demeurer la gloire, d'auoir preuenu de courtoiſie, ceux qui s'en ſont renduz indignes. De meſme que Dauid traictoit ſon filz Abſalom, lequel au plus fort de ſa malice, il guerroioit a regret, auoit ſoin de la conſeruation, meſme le plora eſtant mort. Quant a lautre chef, qui eſt de IVSTICE tant ciuile que guerriere, ceſt a dire tant diſtributiue enuers les ſiens, ſoubs l'authorité des loix, que violente pour les ármes contre les ennemys en guerre (car luy & l'autre eſt de iuſtice, ne

2. Reg. 18.

Iuſtice ciuile & guerriere

pouuant la guerre estre approuuée, qu'autant que de soy celle est iuste) ie m'en rapporte pour la premiere au repos, que pour le fait de l'heresie il a apporté aux estats d'Espagne, qu'il a preserué de ce venin, par le soing & vigilance, tant de luy que des Prelatz par luy nõmez, que aussi principalement par l'ayde & assistence de ceste saincte Inquisition, a laquelle mesme il se soubsmettoit, prenant son siege au dessoubs. Dont l'exemple fut insigne au commencement de son regne, en la personne d'vn nõbre de Seigneurs de marque & de qualité, lesquelz condamnez par ladicte inquisitiõ, cõme heretiques & par ainsi bruslez tout vifz, coupperent par la terreur de ceste execution, le fil a l'impieté, qui s'y commençoit a ourdir. Pour pratiquer ce que disoit Dauid, *In matutino interficiebam omnes peccatores terra, vt disperderem, de ciuitate Domini omnes operantes iniquitatem* le despechoy de bon matin, cest a dire de bonne heure, promptement & sans differer, tous les meschans de la terre (telz que sont les heretiques) afin d'exterminer de la cité de Dieu tous ceux qui s'adonnent a iniquité. Tant il importe de resister aux commencemẽs, & desque les enfans de Babylon sont naiz les prẽdre & froisser a la pierre, a ce qu'ils ne prennent croissance. Et dauoir pour cest effect vn prince diligent & seuere, qui comme vn bon meisier de vigne, empesche par ceste promptitude les renards d'entrer dedans, & de la gaster & destruire.

Preseruation des Espagnes du venin de l'heresie.

Psal. 100.

Diligẽce necessaire contre l'heresie.

Ps. 135.

Cant. 2.

Que diray-ie de la iustice ordinaire, pour l'integrité de laquelle, tant les grands que les petitz, sans acception de personne, ont esté suiects aux

Integrité de iustice ordinaire.

capturtes,& pour de bien petites choſes.N'eſpargnant meſme les Ducs, pour auoir cõtreuenu a vne ſimple pragmatique? Car que fera pour l'hereſie, celuy qui punit les moindres vices? Que diray-ie, de nauoir eſpargné meſmes, ceux qui de plus pres l'approchoiẽt, pour executer deſſus eux, la rigueur & ſeuerité des loix? Que diray-je auſsi la diligẽce que pour plus de ſeureté aux affaires, tant d'eſtat que des particuliers, il apportoit ordinairement, faiſant luy meſme les depeſches, reſpõdant les requeſtes, qu'il apoſtiloit de ſa main. & faiſoit de ſoy plus de beſongne, que par vn de ſes ſecretaires?

Guerres pour la foy cõtre les infideles.

Quant aux armes, ie m'en rapporte a tant de guerres, que ſi courageuſement & ſainctement il a embraſſées, cõtre les ennemys de la FOY, tant de dehors, qui ſont les Mahometãs & les Mores, que de dedans, qui ſont les heretiques. Teſmoin pour les premiers, de ce qu'a peine eſt il en Eſpagne, apres les grandes guerres tant d'Italie que de ce païs, & la mort de l'Empereur ſon pere, que le voy-la en Barbarie, contre le Pirate Dragut, ſur qui il prend l'Iſle de Guelbes, anciennement dicte Lothophagj. Et cõme ſur ces entrefaictes deux armées nauales luy ſont peries, l'vne par la courſe ineſperée de Piali Baſſa enuoyé par Solyman, & l'aultre par la tẽpeſte en Sicile, pour cela il ne perd le cueur, ains ayant remis ſur vne autre flotte, le voyla contre le Roy d'Alger filz de Barberouſſe, qu'il chaſſe de deuãt Oray & Mazalquiuir. luy fracaſſe ſon armée, la deffroque de ſes vaſſeaux, dont partie ſont mis a fond, & partie ſont emmenez, luy prẽd le fort de Penol de Velez place for-

1560.

1563.

te sur le bordage, & par ainsi rend asseurée toute la coste d'Afrique. Brief il s'engage en telle sorte, contre toute ceste race infidele, que depuis il n'y a eu guerre de ce costé la, ou ses armes non seulemẽt n'ayent paru, mais aussi emporté l'effect principal de la victoire. Tesmoin la deffense de Malthe, contre le mesme Turcq Solyman, & la fuite honteuse de ce barbare, qui luy reboucha le fil de toutes ses cõquestes. Tesmoin depuis ceste victoire tant memorable de Lepanto soubs la conduite de preux & valeureux Iuán d'Austriche, contre le grand Turcq Selym: lors de la perte de Cypre, enleuée par la perfidie de ceste Infidele. Moyen souuerain, tant pour recouurer ceste pauure Isle, que pour ebranler ceste barbare Monarchie, si le peu de courage des alliez, & qui y auoient le plus notable interest, n'eust mieux aymé se priuer d'vn si bel estat qu'est Cypre, & payer vn honteux tribut, que de poursuiure soubs les aisles d'vn si grand Roy, vne si glorieuse entreprinse.

1564. 1565. Victoire de Lepan te. 1571.

Et pour l'egard des heritiques, quelle demonstration plus grande, que de ce qui s'est veu en ce païs, qui estoit son propre heritage, par tant d'armées mises sus, par tant de thresors epuisez, par tant de trauaux & coruées, pour recouurer a Iesus-Christ, ce que l'heresie luy auoit rauy: dont la Holande & la Zelande nous font encore veoir des restes? Que diray-ie que la France mesme luy doibt cela tant de fois, qu'elle n'est succõbée soubs les armes heretiques? Les iournées de Dreux, de S. Denys & Mõcontour, 62. 67. & 69. par le se-

Guerres contre les Heretiques.

Secours donné a la France cõtre les Heretiques.

cours enuoyé au Roy Charles 9. ſon beau frere, & ce qui s'eſt paſsé depuis ſoubs la benediction & adueu des Papes Gregoire 13. Sixte 5. Vrbain 7. Innocent 9. Gregoire 14. & Clement 8. a preſent ſeant, iuſqu'a s'incommoder ſoymeſme, & laiſſer ſon païs en proye, pour ſecourir l'Egliſe, en ce plus bel endroict & principal de la Chreſtienté, en dõneront ils à iamais teſmoignage? Et pourquoy tãt d'iniures & blaſphemes des heretiques, tant de la France, que dailleurs contre ſa Maieſté, ſinõ pour le reſentiment qu'ilz ont eu de lêchec qu'ils en auroient receu? N'eſt ce pas auſsi ce que de long temps S. Auguſtin a eſcrit eſtre le deuoir) des Roys, diſant (& eſt enregiſtré es ſainctes Canõs) q̃ *Hoc pertinet ad ſeculi Reges Chriſtianos, vt pacatã ſuis temporibus velint habere matrem ſuam Eccleſiam, vnde ſpiritaliter nati ſunt?* Et ce que le Concile de Lateran leur encharge, d'auoir pour ceſt egard, ſoin de leurs voiſins, quand la neceſsité y eſt, pour empeſcher que le feu prochain ne brule la maiſon entiere?

Deuoir des Rois de ſouſtenir & defendre l'Egliſe.

Tract. in Ioh. 23. q. 4. quod vult. Cap. 3.

Meſme chez leurs voiſins.

I'en dy autant pour ce qui s'eſt paſsé ſoubs ſon regne, en la conuerſion des Gentils, par le moyen des Eueſques, des preſtres & religieux, qui ſoubs l'authorité du S. ſiege y õt par luy eſté enuoyez, au Perou, en la Mexique, en la Floride, & partout aux Indes, tãt Iſles que terre ferme, y faiſant baſtir des Egliſes, des Monaſteres & Colleges de la Societé de Ieſus, Et pour l'heur que celuy a eſté, que ſoubs luy en partie, & ſuyuant les erres de tresheureuſe memoire Charles 5. Empereur ſon pere, ait eſté effectué, ce que de ſi lõg temps le S. Eſprit auoit promis pour la cõuerſiõ des Iſles loingtaines.

Conuerſion des Gentils.

Ponent domino gloriã, & laudẽ eius in Insulis nuntiabũt. Ils dõnerõt gloire au Seigneur, & annõcerõt son nom es Isles. Et de rechef. a *Me Insula expectabũt & brachiũ meum sustinebunt,* Les Isles s'attẽderõt à moy, & metterõt leur attẽte a mõ bras. Et de rechef parlant a l'Eglise. b *Me etenim insula expectãt, & naues maris a principio, vt adducam filios tuos de longe: argentum eorũ & aurũ eũ eis nomini dei tui, & Sancto Israël, quia glorificauit te.* Certainement les Isles m'attendent, & les nauires de la mer des le commencement, affin qu'ilz amenent tes filz de loing, auec leur argent & leur or auec eux, pour le nom du Seigneur ton Dieu, & le Sainct d'Israël, car il ta glorifié.

Esa. 42.

Isles destinées par l'escriture a la dominatiõ de Ph.

a. *Esa.* 51.
b. *Esa.* 60.

Car voy-la quelles ont esté ses vertuz tant priuées que Royalles, par lesquelles il a seruy Diéu tant en PREVDHOMME cõme en ROY, tant en oüaille qu'en pasteur. Et pource que ce sont la les moyens de faire prosperer les Roys, suyuant, ce qui est escrit, *prospere procede & regna,* & partant estoit necessaire, que les prosperitez le suyuissent: voions quelles elles ont esté, & considerõs par le discours des histoires, s'il en fut iamais de pareilles, au moings qui se soient rencontrées ensemble, en vng mesme personnage.

Prosperité de Ph.

Car pour ne parler des victoires, qu'il a eües de son temps pour l'estat, contre ses voisins, pour le regret que ce nous est, que telles furies ayent esté entre chrestiens & Catholiques, entre membres d'vng mesme corps, & que le sang respandu en telles guerres, que l'on peut dire comme ciuiles, n'ait esté emploié ailleurs, contre vng ennemy commung, soit le Turc, soit l'heretique (car cest la

qu'elles ſont bonnes) :pour ne parler dy-ie de telles victoires(quoy qu'elles ne ſont ſans bon heur, & ſans la grace de celuy qui eſt le Dieu des batailles)entre pluſieurs proſperitez, qui ont acõpagné ce Monarque, ſix principallement me ſemblent y deuoir eſtre admirées.

Ph. a auec Dieu meſmes amys & ennemys.

La premiere eſt, d'auoir eu auec Dieu & ſon Egliſe meſmes amys & ennemys. Ce t a dire qu'il a eſté l'ennemy des ennemys de Dieu, & lamy de ſes amys. N'y ayant eu de ſon temps, ſpecialement es derniers iours, vray catholique, homme de bien & craignant Dieu, qui ne l'ait aymé & chery. Comme ny meſchant auſſi, ſoit heretique ou autre, de quelque nation qu'il fuſt, qui ne luy ait iuré la guerre, ou de fait ou de parolle. Voire en ſorte, que par l'vniuers ceſte marque eſtoit ordinaire, pour cognoiſtre bons ou mauuais, les amys ou ennemys de Dieu, en ce qu'ilz diſoient bien ou mal de ce Prince. Pour dire auec Dauid, *Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt ſuper me* Les blaſmes de ceux qui te diffamoient, ſont tombez ſur moy. Pſal. 68. Et ailleurs, *Nonne qui oderunt te Domine, oderam, & ſuper inimicos tuos tabeſcebam? Perfecto odio oderam illos, inimici facti ſunt mihi.* Seigneur n'ay-ie poinct eu en hayne tes haineurs? Et n'ay-ie poinct eſté en enuoy cõtre tes ennemys? ie les ay hay de parfaicte haine, & les ay tenuz pour mes ennemys. Et de rechef, Pſal. 138. *Quis conſurget mihi aduerſus malignantes? aut quis ſtabit mecum aduerſus operantes iniquitatem?* Qui s'eſleuera auec moy contre les malings? ou qui m'aſſiſtera contre les meſchans? Comme au cõtraire pour les bons, Pſal. 93. Pſal. 118. *Qui timent te, videbunt me & lætabuntur, quia in verba tua*

superſperauj. Ceux qui te craignent, me verront, & en ſeront joyeux. Ceſt a dire, me ſeront amys, & me verront volontiers, pource que ie m'atten a ta parolle. Et de rechef, *Conuertantur mihi timentes te, & qui nouerunt teſtimonia tua.* Ceux qui te craignent, tournent vers moy, C'eſt a dire, prennent mon party, & ceux qui cognoiſſent tes teſmoignages. Ou comme dict Moyſe, *Si quis eſt Domini, iungatur mihi.* Qui eſt du Seigneur, ioigne a moy. Grace, a la verité ſinguliere, puiſque les Saincts t'ont tant recerchée, & pour eſtre celle, pour laquelle Dieu luy dict reciproquemẽt cõme iadis a Abraham, *Benedicã benedicentibus te, & maledicentibus te maledicam.* Ie beniray qui te benira, & maudiray qui te maudira Et depuis a Iſraël, *Ero inimicus inimicus tuus, & affligam affligentes te.* Ie ſeray ennemy de tes ennemys & affligerai ceux qui t'affligeront.

Exod. 32.

Geneſ. 12.

Exod. 23.

La ſeconde eſt, que comme il a eſté la butte de tous les meſcreans de la terre, Idolatres, Mahometans, Iuifs, heretiques de toutes ſortes, & de leurs confederez les politiques, & on ſcait en combien d'endroicts, i'adiouſte meſmes des mocqueurs, & ſeruiteurs infideles, qui ſoubs couleur de religion, contrefaiſans les zelateurs, ne viſoiẽt qu'a ſes threſors, & a faire leurs affaires aux deſpens de ſes finances: ainſy Dieu l'a faict eſtre comme vne colomne de fer, & viſaige d'airain, comme il eſt dict en Hieremie, qui a reſiſté contre tous. Et ſi bien tous luy ont faict la guerre, qui d'vne façon, qui d'vne aultre, ſi n'ont ilz peu rien contre luy, pource que Dieu eſtoit auec luy, & ſon Ange a campé entour luy, comme le S. Eſprit promect a ceux,

Ph. butte des meſcreans.

Ph. eſt vne colõne de fer cõtre ſes ennemys

Hierem. 1.

qui ont la crainte de Dieu. *Immittet*, ou ſelon l'He-
Pſal. 33. brieu, *Caſtrametabitur angelus Dominj in circuitu timentium eum, & ſaluos faciet eos.* l'Ange de Dieu cãpera entour ceux qui le craignent, & les mettera en ſaueté. Cõme iadis entour d'Helizée. Par le moyen
4. Reg. 6. dequoy, il a ſecouë ſes ennemys, comme le Tau-
Pſal. 43. reau de ſa corne, ayant touſiours le deſſus, ſinon en toute rencontre, au moings au principal de la cauſe, & au nom de Dieu il a paſsé ſur le ventre de ceux, qui s'eſleuoient contre luy. Dieu l'ayant touſiours mis en teſte, & ſes ennemys en queuë,
Deut. 28. comme il eſt dict au Deuteronome. Pouuãt dire comme Dauid, *Sæpe expugnauerunt me a iuuẽtute mea,*
Pſal. 128. *etenim non potuerunt mihi.* Ilz m'ont ſouuent trauaillé dés ma ieuneſſe, & n'ont rien ſceu gaigner ſur
Mat. 7. moy. Comme l'homme ſaige de l'Euangile, qui a edifié ſa maiſon ſur la roche. Et la pluye eſt tombée, les torrens ſont venuz, & les vents ont ſoufflé & heurté contre ceſte maiſon, & n'eſt poinct tombée, car elle eſt fondée ſur la roche, C'eſt a dire ſur la cauſe de Dieu, & de ſa Religion vnique & veritable.

Multiplicatiõ des Eſtatz. La troiſieſme eſt, que ce fondement de pieté, comme vng champ plantureux & fertile, luy a germé des couronnes, & multiplié les eſtatz.
Mat. 25. Comme au bon & fidele ſeruiteur, qui multiplie l'argent de ſon maiſtre, & le maiſtre en recompẽſe luy multiplie les charges, & les gouuernemens. Suyuant ce qu'il dict ailleurs. *Quicunque honorificauerit me, glorificabo eũ: qui autẽ cõtemnum me, erunt ignobiles.*
1. Reg. 2. Quiconque m'honorera, ie le glorifieray: Et ceux qui me meſpriſent, ſeront en meſpris auſſy. Voire

pour auoir eſté celuy, qui a faict regner Ieſus-Chriſt par tout, il a eu l'hõneur auſsi, & le premier de ſa maiſõ, de participer auec Ieſus-Chriſt, en ce qui a eſté predict, & dõt il eſt faict le miniſtre, que *Dominabitur a marj vſque ad mare, & a flumine vſque ad terminos orbis terrarum.* Il dominera depuis vne mer iuſques a vne autre mer, & depuis vng fleuue iuſqu'aux bouts de la terre. Tenãt miniſteriellement, ce que Ieſus-Chriſt tient en proprieté, qui eſt le rond de la terre, pour y annoncer ſon nom, & faire entendre ſa parolle. *Pſal. 71.*

Entretiẽ des eſtats ſeparez.

La quatrieſme, eſt l'entretien de tant d'Eſtatz ſeparez & diuiſez en tant de pieces. Marque aſſeurée de la benediction de Dieu, & de l'effect de ce qu'il dict en l'eſcriture, *Si audieris vocem Domini Dei tui, faciet te Dominus excelſiorem cunctis gentibus, quæ verſantur in terra.* Si tu obeis a la voix du Seigneur ton Dieu, il te conſtituera ſouuerain ſur toutes les gens de la terre. Et plus bas, *Benedicet tibi in terra quã acceperis,* Il te benira en la terre qui ſera venue en tes mains. Et plus bas. *Benedicet cunctis operibus manuũ tuarum.* Il benira tous les oeuures de tes mains. Et de ce qu'il dict a Ieroboã. *Si ambulaueris in vijs meis, ſicut fecit Dauid ſeruus meus, ero tecum, & ædificabo tibi domum fidelem.* Si tu chemines en mes voyes, comme a faict Dauid mon Seruiteur, ie ſeray auec toy, & t'edifieray vne maiſon ferme. Benediction d'autant plus grande & diuine, que moings elle a de fondement au diſcours de la raiſon, & qu'en tout elle eſt ſans exemple. Car ſi bien les grands eſtats, qui ſont tous vniz enſemble, ſe maintiennent en debuoir, cõme l'õ voit au Tartare, au Moſcouite, *Deut. 28.* *3. Reg. 11.*

aux Roys de la Chine, de Monomotapa, des Abyſsins, au grand Turc, au Perſan & aultres, cela n'eſt reputé pour merueille, pour la duantage qu'il y a, quand toutes les pieces ſont vnyes, & pour la facilité qui eſt de ſecourir promptement l'vn l'autre, la part ou ſeroit le mal, ſoit par inuaſion d'ennemys, ſoit par emotion ciuile, & defection des peuples. Mais de veoir vng Prince, qui ſeigneurie par tout le monde, & en tant de pieces ſeparées, & a l'enuy de tant d'ennemys, & parmy tant de nations, d humeurs & complexions ſi diuerſes, nõ ſeulement pour l'egard des Eſpaignes, des Caſtillans, Aragonnois, Biſcains, Catelains, Portugais: Mais auſſy pour le dehors d'Italiens, Allemans, Africains, Arabes, Indiens, Peruuiens, Braſiliens, Mexicains, Moluquois, Philippinois, tãt d'autres, que pour briefueté ie laiſſe a dire, parmy dy-ie tant de varieté, tenir ſon Empire vny par tout, qui ne iugera ceſte benediction venir d'ailleurs, que de la force & prouidence humaine?

Incomparable en Ph.

Car ie veux bien qu'il ſoit vray, ce que quelques-vngs diſcourẽt en termes & en gens d'eſtat, que les grands eſtats ſe coſeruent mieux de l'iniure de dehors, & les petitz de celles de dedans, & les mediocres de l'vne & l'autre, partant que les eſtatz de ſa Maté. Catholique, eſtant de toutes les trois ſortes: de grands comme en Eſpaigne, en la Mexique, ou Perou, de mediocres cõme en Goa, en Malaca, aux Moluques, aux Philippines, a Naples, Sicile, aux pays bas: de petits comme Milan, Ormus, que les Arabes eſtiment eſtre la bague, ſi le mõde eſtoit vng anneau, Molambique, & tous

les bordagez qu'il tient le long du cap de Bonne esperance, en l'Isle de Ceilan, & ailleurs, se peuuẽt aisement conseruer: veu neantmoings tant de remuemens, que lon voit par experience en tant d'estatz, & de toutes sortes, & mesmes, qui ont chascũ leur seigneur present & apart. Comment est ce que la paix se garderoit icy par tout, en l'absence d'ung mesme seigneur, sãs quelque assistẽce diuine & extraordinaire? Si la paix generalle en tout l'Empire Romain, qui se veit du temps d'Auguste (quoy que les pieces en fussent bien vnyes, tant par terre que par mer, par le moyen de deux Flottes, qu'il auoit sur mer, l'une a Rauẽne, l'autre a Mesine) a esté estimée miraculeuse, & imputée a la grace de l'auenement du filz de Dieu, qui est le vray Salomon & Roy de paix, pourquoy non a plus forte raison, la paix en tant de prouinces separées, & qui sont antipodes les vnes aux aultres.

Grace de Dieu manifesteen l'entretieu des estatz de Ph.

La cinquiesme, son grand aage, grace d'autant plus considerable, que plus rare en est l'exemple, non seulement pour ce temps, mais aussy pour l'antiquité, de veoir vng si grand Monarque, plusque septuagenaire, Excedant par ce moyen le cours ordinaire de la vie des hõmes, que l'escriture dict estre de 70. ans. *Dies annorũ nostrorũ, 70. anni.* Mort qu'il est en l'an 72. de son aage, & de son regne le 43. qui passe en l'vne & l'aultre sorte, le temps mesme de Dauid, qui est mort l'an de son regne le quarantiesme, & de sa vie le septantiesme. Marque de la vie tẽperée, & serenité d'esprit,

Grand. aage de Ph.

Psal. 89.

2 *Reg.* 5.
3. *Reg.* 2.

qui conſerue les vieux ans, autant rare entre les Princes, comme ſouuent les plaiſirs & delices, & les fortes apprehenſions leur font faire courte vie. Marque de la grace de celuy, dont il eſt dict, *Dies ſuper dies Regis adijcies, annos eius vſque in diem generationis, & generationis.* Tu adiouſteras iours ſur les iours du Roy, & ſes ans ſeront cõme pluſieurs aages. Marq̃ auſſy de la crainct̃e de Dieu, en la perſõne du deffunct, ſuyuant ce que Dieu dict a Salomon, *Si ambulaueris in vijs meis, & cuſtodieris præcepta mea & mãdata mea, ſicut ambulauit pater tuus, longos faciã dies tuos.* Si tu chemines en mes voyes, & garde mes ſtatuz & ordonnances, comme ton pere y a cheminé, ie prolongeray tes iours. Et a quoy le meſme Salomon, par faulte de s'acquitter de ſon debuoir, n'a peu paruenir, mort qu'il eſt a l'aage de cinquante deux ans, quelque auantaige qu'il y euſt en luy, d'vng corps le mieux composé, & du plus bel eſprit du monde.

Pſ. 60.

3. Reg. 3.

Myſtere du nõbre de 72.

Ioinct le myſtere du nombre, qui eſt de 72. cõposé du 12. & du 6. Dont le premier eſt vn nombre vniuerſel, & qui nombre les choſes vniuerſelles. Telles que ſont les 12. ſignes du Zodiaque, les 12. moys de l'année, les 12. heures du iour, les 12. lignées d'Iſraël, les 12. pains de propoſition, les 12. pierres du rational, les 12. Apoſtres & 12. fondemens de Hieruſalem celeſte, les 12. eſtoilles de la couronne de la femme enuironnée du Soleil, qui eſt l'Egliſe, & aultres. Et le ſecond, qui eſt 6. eſt vn nombre de perfection, comme celuy que S. Auguſtin remarque auoir cela ſeul entre les nombres ſimples, que de reſulter de toutes ſes parties egal-

les, asçauoir de 5. de 2. & de 3. Et partant le nombre de 72. qui en vient, nombre Royal, vniuersel & parfaict ensemble, & qui pourtant nombre les choses Royales. Tel que fut le College, des 72. anciens establys par Moyse, dict par les Grecs, Sanedrion, & par les Hebrieux Sanhedrim, qui representoit l'authorité Royale, voire mesme du temps qu'il ny auoit nulz Roys en Iuda (ce qui fut depuis la captiuité de Babylõ iusqu'au temps des Macchabées) & en qui tellement subsistoit le sceptre, que non aultrement, que par la ruine d'iceluy, qui fut par la cruaulté d'Herodes lan 30. de son regne, que nasquit le vray Messias Iesus-Christ, & auquel an comme escrit Philon & les Talmudistes, il mit ces 72. a mort, a esté osté le sceptre de Iuda, suyuant la prediction de Iacob. Plus celuy des 72. interpretes, & des 72. Disciples de Iesus-Christ, persõnes, a la verité Royales, puisque par eux a esté fondé ce Sacerdoce Royal, & Royaume Sacerdotal. de la maison de Iacob, qui est l'Eglise, en laquelle nous viuons, & en laquelle Iesus Christ regnera eternellement. Et partant non sans raison figurez par les 70. palmes d'Elim, (ou 70. est mis pour 72. selon l'vsage de l'escriture, qui absorbe le moindre nombre au plus grãd) que l'on scait estre arbre Royal, & significatif de victoire, & de qui pourtant fut Iesus-Christ honoré, lors qu'entrant en Hierusalem il fut salué cõme Roy. Mais sur toutes les 72. ans qu'a veseu celle qui estoit née pour estre la Royne de tout le monde, qui est la Vierge mere de Dieu, si nous en croions S. Damascene, Andreas Cretensis, Mi-

Num. 11.
Philo. de tempor.
Gen. 49.
Luc. 10.
1. Pet. 2.
Exod. 19.
Luc. 1.
Exod. 15.
Ioh. 12.
Luc. 19.

Voiez Canisius in Marco. chel Glycas, Euthymius & Metaphraste. Laquelle grace ayant esté donnée a Charles le grand Roy & Empereur, mort aussi a 72. ans, tãt moins se fault il estonner, si le mesme periode ayant esté des ans de nostre grand PHILIPPE, nous honorons de nouueau en luy, & le nõbre par la personne, & la personne par le nombre, pour dire que comme ce nombre est Royal, ainsi nous donne il a iuger, que celuy qui y est mort, & qui pour auoir estendu la foy, a este faict ensemble, & mere de Iesus-Christ, comme il est dict en l'Euangile, & imitateur du grand Charles, mourant au mesme an que ces deux, & adioustant a la conformité du merite, celle du nombre des années, aurà aussi cõmme ces deux, d'vng grand Roy qu'il estoit en terre, esté faict vn grand Roy au ciel.

Mat. 12.

Heureuse lignée de Ph. La sixiesme, est de la lignée, qu'il a laissée apres luy, tant en l'vng qu'en l'autre sexe. Et ce tant par la gaillarde ieunesse d'vng autre Philippe son successeur, a tant & de si grãds estatz, & que l'on peut dire, Dieudonné, comme iadis il y en a eu vng de ce nom & surnom en france. Et qui comme vng autre Isaac engendré en vieillesse, & plustost, enfant de grace que de nature, promect toute benedictiõ au mõde, que par la fecõdité esprouuée en la Serenissime Infante nagueres Ducheſſe de Sauoye, & dont la douleur du decez est mitigée par la plantureuse lignée qu'elle a laissé au monde. Et plus encore par les graces tant d'esprit que de corps de ceste ISABELLA CLARA EVGENIA nostre Ducheſſe & Princesse souueraine, qui semble tirer apres soy l'effect des mi-

sericordes, que de si long temps nous attendons, par ceſt heureux mariage, auec le Sereniſsime Albert, pour la perfection de quoy, & de l'auenemẽt heureux de tous deux, nous faiſons noz voeux & prieres a Dieu, pour eſtre celle, ou il ſemble que la nature & la grace ayent cõbatu enſemble, pour la combler de toutes les perfections & capacitez, i'adiouſte meſme de l'experiẽce aux affaires, que l'on puiſſe deſirer en vne creature qui eſt née pour commander.

O rares benedictions, & proſperitez remarquables, Car *Non ſic impij, non ſic,* Il n'en ſera ainſy des meſchans, & qu'on regarde pour ceſt effect, les hiſtoires tant anciennes que modernes. Car il n'appartient aux meſchans, d'eſtre aymez que des meſchans, a ce que la nuict enſeigne vne autre nuict, & les eſpines s'embraſſent l'vng l'autre, comme il eſt eſcript en Nahum, pour en faire des fagotz preparez au feu eternel. Ce n'eſt à eux d'eſtre en chef, ains en queue, cõme dict l'eſcriture, & de fõdre deuãt leurs ennemys. La multiplicatiõ d'eſtats n'eſt pour eux, veu ce que dict l'Euãgile, q̃ *Non habenti auferetur id quod habet,* a celuy qui n'a poinct, ſera oſté meſme ce qu'il a, comme il s'eſt veu en Roboam, priué de dix lignées, dont les douze faiſoient le tout, pour la faulte, tant de luy que de Salomon ſon pere. La paix en terre n'eſt pour ceux, dont il eſt dict, *Non eſt pax impijs,* Il ny a poinct de paix aux meſchans. Comme il s'eſt veu par tant de cruelles tragedies, aduenues tant en la maiſon de Ieroboam & ſes ſucceſſeurs en Iſrael, comme parmy les Empereurs Romains, que

Pſal. 1. Differẽce de meſchans, pour les proſperitez.

Pſal. 18.

Nahum 3.

Mat. 13.

Deut. 28.

Luce. 19

3. Reg. 12.

Eſa. 57.

parmy les Roys heretiques, des Ostrogotz & Visigotz, ou a peine se trouue rié que sang & meurtre, & semble que cela fust leur heritage. La lõgue vie n'est pour ceux, dont il est dict, *Viri sanguinum & dolosi non dimidiabunt dies suos* Les hommes de sang & plains de fraude ne viuerõt a demy leurs iours. Et ailleurs, *Priusquam intelligerent spinæ vestræ Rhamnũ, sicut viuentes sic in ira absorbet eos.* Auant que leurs espines deuiennẽt rõces, ceſt a dire, que leur tyrãnie soit venue en perfection, Dieu en son couroux les engloutira tout viuans. Ny le bõheur des enfans, pour ceux dont il est escript, *Iniusti punientur, & semen impiorum peribit.* Les iniustes seront punis, & la semence des meschans perira. Et de rechef, *Iniusti peribunt, simul reliquiæ eorum interibunt.* Les iniustes periront, & la posterité des meschans sera rasée. Et particulierement pour les Roys, *Hæc dicit Dominus, Scribe virũ istũ sterilem, qui in diebus suis non prosperabitur, nec erit de semine eius vir, qui sedeat super soliũ Dauid.* Le Seigneur dict ainsi, escry ceſt homme sterile, qui ne prosperera poinct en ses iours: Et n'y aura poinct d'homme de sa semence, qui soit assis sur le throsne de Dauid.

Ps. 54.

Ps. 57.

Ps. 36.

Hier. 22.

Et quand bien de ces six les cinq leur succederoiẽt, la victoire, les estatz, la paix, les longues années, & les enfans (car quant au premier, cela ne peut estre) du moings vne fin funeste ne leur peut faillir apres, telle que fut entre les Empereurs, celle de Constantins, mort bruslant tout vif, cõme dict Ammian Marcellin, de Valens bruslé en vne cabane, de Zenon enterré tout vif par Adriane sa femme, d'Anastasius tué par le foudre, de Iustiniã

Fin funeste des meschãs.

mort enragé, d'Heraclius tombé en l'heresie des Monothelites, mort de priapisme, de Constans estouffé dans vng bain, de Coprony mus (qui regna 35. ans bruslé vif de deux charbõs, qui luy vindrent aux deux cuysses, & criant que le feu d'enfer le brusloit. Et entre les Roys heretiques, telle que de Gunderic & Genseric Roys des Vandalles, dõt le premier fut emporté du Diable, & l'autre mourut de l'estonnement d'vng phantosme, Et telle qu'en Gaule de Chilperic, en Espagne de Vitizza & Roderic, en Hongrie de Ladislaus 4. en Boëme de George Podiebrad, en Polongne, de Boleslaus 2. en Dannemarch de Christierne, en Angleterre de Henry 8. tous mortz miserablement, quelque felicité & regne durable, qu'ilz eussent eu auparauant.

Ce qui recommande d'aultant plus la condition de nostre MONARQVE, qu'aultant grãdes qu'ont esté les benedictions de sa vie, spirituelles & temporelles. comme auons dict cy dessus, aultant heureuse a esté la fin, ou elles se sont terminées, & receu leur perfection derniere. fin heureuse en toutes sortes, & pour laquelle desormais on le peut dire vrayement heureux. Et d'aultant plus heureuse encor, que comme elle n'ha esté sãs peine, plus grand en est le merite, & les debtes mieulx acquittées. Fin heureuse de Ph.

Heureuse pour le concours de toutes les vertus susdittes, qui comme seulles vrayes amyes, quand les forces de nature, quand les sceptres & grãdeurs & toutes chõses l'ont quitté, ne luy ont failly au besoing, se rencontrant toutes ensemble, pour luy Cõcours de vertus en la fin de Ph.

faire ſe dernier office. Et comme il aduient a vng grand fleuue, dont l'emboucheure eſt eſtroicte, qu'auec plus d'impetuoſité il ſe degorge dans la mer: ou a la lampe qui deffault, que ſur la fin elle redouble ſa lumiere: ou a l'arbre qui veult mourir que pour la derniere foys il porte des fruictz plus que l'ordinaire, les vertus qui auparauant faiſoiẽt en luy leurs fonctions a part, tant qu'il a veſcu en ce monde, ſe ſont icy ioinctes enſemble, pour luy
2. Cor. 12. faire dire auec S. Paul, *Cum infirmor, tunc potens ſum.* Quãd ie ſuis foible, ie ſuis puiſſant, pour marcher au deuant de luy, & luy ſeruir de fanal dans les
Matth. 13. Dan. 4. tenebres de la mort. Et pour faire que c'eſt arbre, ſur les rameaux duquel tãt d'oyſeaux ont reposé, & ſoubz labry duquel tant d'animaux ont re-
Eccleſ. 11. peu; tombant du coſté de midy, ceſt a dire en eſtat de grace, & de gloire, y demeure eternellement.

La pieté, tant pour la reſignation verballe & expreſſe, qu'il a fait a Dieu de ſes eſtatz, dõt il l'auoüoit eſtre le ſeul ſeigneur, cõme auſsi de ſon ame entre ſes mains, & ce, par eſcript & teſtament authentique, qu'il gardoit ſoubz ſon cheuet, & qu'il feit lire haultement commençant par ces motz NOVS PHILIPPES Roy de Caſtille, de Leon & c. Et plus encore de ſa volonté, que ſi deuotement il luy a ſubmiſe, repetant a chaque moment ces paroles de noſtre Seigneur en l'Euã-
Luc. 22. gile, PATER NON MEA VOLVNTAS, SED TVA FIAT: que par la Saincte inſtruction qu'il a donnée au Roy ſon filz, de ſe conſeruer en la crainte de Dieu, & deffendre ſa religion. Ce qui a eſté tant de viue voix, comme

iadis feit Dauid, disãt a son filz Salomõ, *Ecce ingredior viam vniuersæ terræ. Cõfortare & esto vir. Et obserua vt custodias mãdata Domini dei tui, & ambules in vys eius.* 3. Reg. 2.
Voicy que ie m'ẽ vay le chemin de toute la terre. Conforte toy & sois viril, & aduise a ce que tu gardes les commandementz du Seigneur ton Dieu, & que tu chemines en ses voyes: que par escript special, qu'estoit de la praticque de bien gouuerner le Royaume, iadis donnée par S. Loys Roy de France a son filz successeur de sa couronne, qu'il feit tirer d'vng coffret, & la donna a son dict filz, commandant a son Conseillier de la luy lire apres son deces: que aussy par signe sensible & oculaire, qui fut en deux manieres, l'vne tirant du mesme coffret vng foüet teinct du sang de feu Charles 5. son pere, duquel iadis ce grand Empereur se disciplinoit, qu'il montra & resigna a ce ieune Prince. L'aultre faisant apporter le coffre ou il debuoit estre ensseuely, pour philosopher & mediter en la presence d'iceluy mesmes sur ceste sienne derniere maison (Car ainsi l'appelloit il) le tout pour apprendre a son successeur l'austerité & le mespris des choses humaines, & de s'arrester du tout en Dieu.

Plus par le soing particulier, qu'il a eu de se munir en ce dernier combat, de toutes armes necessaires. De prier tant par luy mesmes que par les aultres, enuers celuy, qui le pouuoit deliurer des angoisses de la mort. De discours spirituelz & lures de deuotion, dont il escoutoit la lecture: mesmes de la passion de nostre Seigneur, que particu- Hebr. 5.

Armes de Ph. au dernier combat.

lierement il se feit lire, & tout hault, a l'instant de la douloureuse incision qui luy fut faicte en la iãbe. De l'applications des Saincts reliques, qu'il se faisoit apporter, auec hymnes & cantiques, luminaires & grandes ceremonies tout le temps de sa maladie. Des Sacremens de l'Eglise, premieremẽt de penitence, par vne confession generalle, qu'il continua par trois iours. Puis de la saincte Eucharistie, laquelle en l'espace de Cinquãte trois iours, qu'a duré sa maladie, il a receu 14. fois, puis de l'extreme onction, qu'il a demandé en temps & heure, & la receuë en la presence du Roy son filz. Le tout tant pour se fortifier contre ses ennemys inuisibles, que pour en donner l'exemple, a qui plus il competoit.

Mais sur tout par le bel apophtegme, digne d'vn si grand Roy que luy, & qui fut le dernier mot qu'il prononça en sa vie, disant QV'IL MOVROIT CATHOLIQVE, EN LA FOY ET OBEISSANCE DE LA SAINCTE EGLISE ROMAINE.

Dernier parole de Ph. quelle.

Patience.

La patience & mansuetude, par les douleurs aigües qu'il a souffertes es derniers iours de sa vie, l'espace de deux ans & plus, tant des fiebures au dedans, que des gouttes aux extremitez, & parties plus sensibles. Et plus que son infirmité & vieillesse sẽbloit ne pouuoir porter. Le tout auec douceur, sãs murmure ny aucun signe d'impatience. Et, qui est admirable en telle chose, sans qu'ẽ toute sa maladie on l'ait veu courroucé vne seulle fois, Dieu estãt la pour luy remuer son lict, au temps de son infirmité, comme promect le S. Esprit, a qui aura

Pſal. 40.

eu ſoing des pauures.

La Iuſtice par la recommandation faicte au Roy ſon filz de fauoriſer les bons, & chaſtier les meſchans. De meſme que Dauid proche de ſa fin feit a ſon filz Salomon, luy recommandant d'vne part, d'honnorer les enfans de Berſellai, les faiſant menger a ſa table, & de lautre punir Ioab & Semej, l'vng pour ſes meurtres & trahiſons, & l'autre pour les maledictions & Iniures. Iuſtice. 3. Reg. 2

Mais auſſy la miſericorde enſemble, par la pratique qu'il en a faicte a l'endroict de ſes ennemys, rendant par teſtament & derniere volonté, à qui les biens, a qui l'honneur, a qui la vie, a qui la liberté de ceux qui particulierement l'auoient offensé, & qu'il n'eſt beſoing de nommer. Miſericorde.

Heureuſe pour la preparation teſmoignée, tãt par le reſentiment qu'il eut de ſa derniere fin, pres de trois moys auparauant, qu'il ſe feit porter au ſusdict monaſtere de S. Laurés de L'eſcurial, lieu de ſes deuotions ordinaires, & ou de long temps il auoit deſtiné de finir ſes iours, comme il a faict depuis, le Dimenche 13. Septembre: que par la magnanimité & conſtance, voire la ioye & allegreſſe, auec laquelle il receut de ſon confeſſeur l'aduis du iugement faict par les medecins, de ſa mort qui eſtoit proche, & par le bon gré qu'il luy en ſceut. Plus auſsi par le iugement ſain & entier que quoy qu'ayant perdu la parolle, il a eu iuſqu'au dernier ſouſpir, & iuſqu'a ce redoutable moment, que de ceſte mortelle vie l'a tiré en l'eternité. Preparation.

Purgatiõ de peines par les douleurs de la maladie

porté ces douleurs derniers, pour ce qui resteroit de l'homme a purger & nettoyer, comme luy mesme il disoit, SEIGNEVR DIEV, QVE CE SOIT EN REMISSION DE MES PECHEZ. Et qui luy a esté comme vng feu de forge, qui refond & nettoye les enfans de Leui.

Zach. 3.

Pour le garantir d'aultant de ceste autre feu, non de la fureur de Dieu, qui est celuy des damnez, mais de l'ire de Dieu, qui est celuy de purgatoire,

Aug. in Psal. 6.

comme S. Augustin l'expose, trop plus cuisant, que tout ce que se peut endurer icy. Brulant par ce feu leger, & moment de tribulation presente, tout ce qu'il y auoit de foing, de paille, ou de boys, par-

1. Cor. 3.

my tant d'or d'argent & de pierres pretieuses,

Mat. 7.

qu'il a basty sur ce fondement de la pierre, qui est Iesus-Christ. A ce que rien ne fust, qui empeschast le vol du ciel, a ceste ame deliurée de la captiuité de ce monde, pour se ioindre a son principe, cõe il s'est veu iadis en de treslainctz personnaiges. Tel que fut S. Eusebe de Vercelles, & naguieres le feu Pape Pius 5. desquelz la Saincteté de vie a esté terminée en leur mort, par des douleurs tresaigües. Dont le Iugement se doibt faire, non a ce que s'endure, mais a celuy qui endure. Consideré que si bons & mauuais endurẽt quelques fois mesmes choses, si ne laisse pourtãt de demeurer, cõme

Aug. de Ciuit. Lib. 1 c. 8.

dict S. Augustin, *sub similitudine passionum dissimilitudo passorũ.* Ne plus ne moings, q̃ cõme dict le mesme,

Diuerse consideratiõ des peines aux bons & aux meschãs.

Sub eadem tribula calamus teritur, & frumentũ purgatur, & sub eadem flamma aurum rutilat, & palea fumat. Eodemque motu agitatum suauiter fragrat vnguentum, & exhalat horribiliter cœnum. Nec propterea cum amurca oleum

confunditur, quia eodem pondere præli premitur. Soubz vn meſme fleau (dict il) le froument eſt purgé, & le chaume brisé: ſoubz vng meſme feu, l'or reluit & la paille fume: & par vng meſme mouuement le parfun rend vng bon odeur, & la fange vne horrible puanteur. Et n'eſt pourtant l'huylle cõfuſe auec le mard, ſi tous deux ont eſté foullez ſoubz le poix d'vng meſme preſſoir: & comme l'eſcripture dict des meſchans, que les creatures ſont faictes *in muſcipulam pedibus inſipientium*, pour eſtre ainſi qu'vng piege pour attrapper les piedz des maladuiſez, ainſi dict elle des craignãs Dieu, *que omnia eis cooperantur in bonum*, toutes choſes leur cooperent en bien. Et partant d'aultant plus leur vient aprofict, tout ce qu'ilz endurent d'angoiſſes, que plus elles ſeroient ou ſenſibles ou eſtranges. *Rom. 8.*

Heureuſe pour la recompenſe, ou ſes merites l'ont porté, en les mains de tant de pauures l'ont guidé dedans le Ciel. Ou les ſainctz luy ſont venuz au deuãt, & Ieſuſ-Chriſt meſme, luy diſãt, vien le beny de mon Pere, poſſede le Royaume eternel, que tant de Royaumes t'ont acquis. Recõpẽſe de Ph.

Mais ſur tout heureuſe pour le fruict de ceſte meſme recompenſe, qui en reuient au general de l'eſtat & de la Chreſtiente. Ce qui ſe trouue en deux manieres. Fruict de la recompenſe.

La premiere, pour le gaige que reſource de bõ Reſource

linquet. Et de l'Homme qui craint Dieu, dict que
Psal. 111. *Potens in terra erit semẽ eius, generatio rectorũ benedicetur.*
Auec ceste heureuse rencontre, que luy estãt logé au Ciel, sa lignée soit grande sur la terre. Suyuant
Psal. 24. ce qui est escript, *Anima eius in bonis demorabitur,*
Cest a dire, au Ciel, cõme interprete le Chaldée: *Et semen eius hereditabit terram.* Cest a dire, prosperera en terre. Et plus excellement encore, que luy viuant auec Dieu au Ciel, sa semence face seruice a Dieu en terre. Pour dire auec Dauid, *Anima mea*
Psal. 27. *illi viuet, & semen meum seruiet ipsi.* Mon ame (dict il) viuera a luy, cest a dire, auec Dieu au Ciel, pour l'y loüer a iamais, & ma posterité luy fera seruice. Comprenant en vng seul mot, tout ce qui se peut dire de bon heur en terre, qui est de faire seruice a Dieu, & en quoy particulieremẽt toute la benedictiõ des Roys cõsiste. Et plus encor de veoir icy la pratique, de ce que le S. Esprit dict ailleurs, que
Qui honorat Patrem, iucundabitur in filijs. Qui honore
Eccl. 3. son Pere, sera resiouy en ses enfans. & ailleurs,
Psal. 36. *Tota die miseretur & cõmodat, semẽ eius in benedictione erit*
Il faict iournellement aumosne & prette, & sa semence sera en benedictiõ. Consideré, que cõme ces deux excercices luy ont esté ordinaires, l'ũ d'honorer ses peres, qui sõt les Prebstres de l'Eglise, & l'autre d'employer ses thresors a sustenter tant de pauures, ainsi cest dõt on peut iuger, quel thre-
Ph. 3 Roy d'Espaig. sor en est acquis, au proffict d'ung aultre PHILIPPE, qu'il nous a laissé apres luy, comme vng Tobie vng autre Tobie, comme vng Abraham vng Isaac, comme vng Isaac vng Iacob, comme vng Iacob vng Ioseph, ou plus tost comme vng

Dauid vng Salomon, duquel Dieu dict, *Suscitabo semen tuum post te, quod egredietur de vtero tuo, & firmabo regnum eius.* Ie susciteray ta semence apres toy, qui sortira de ton ventre, & i'affermiray son regne. 2 Reg. 7.

Et de rechef, *Ego ero illi in patrē, & ipse erit mihi in filiū.* Ie luy seray pere, & il me sera filz. Et pour raisō duquel nous pouuons dire ce que dict le Sage, *Mortuus est pater eius, & quasi non est mortuus, similē enim reliquit sibi post se.* Son pere est mort, mais comme s'il n'estoit poinct mort. Car il a laissé apres soy son semblable. Eccl. 30.

Le second fruict est pour l'exēple, que mourant il a laisse pour les Roys, & pour apprendre a tout le monde, que c'est de SERVIR DIEV EN ROY: Comme vne lampe qui luit eternellemēt, & dont luy sera a iamais gloire, deuant Dieu & deuant les hommes. Qui dement ceste propositiō damnable, & qui a la honte de tous les grands, est si vulgaire & cōmune, q̄ les Princes n'ont poinct de Dieu, & dont le monde peu a peu (tant grāde est l'horreur de ce siecle) taſche de ce faire vne reigle, pour passer sur toute reigle, & d'vng dire commung en forger vng droict commung, pour renuerser la Chrestienté, & en faire vne Babylon. voire mesme, cōme vne Sodome, prescher haultement son peché. Qui dement ceste flaterie & inuention Barbaresque, que les peuples sont pour

Exemple pour les Roys laisse par Ph.

Esa. 3.

Condemnation de do-

le miniſtre & ſeruiteur de Dieu ſans plus, pour
Pſal.77. paiſtre ſon peuple Iacob,& Iſraël ſon heritage. Et pour eſtre ce que l'interpretation du grec *Baſileis* ceſt a dire Roy ſignifié,qui eſt autant que *Baſis tou laou* ceſt a dire le fondement,le ſupport & appuy du peuple. Qui confond l'impieté de ceulx qui diſent qu'il ſuffiſt au Prince d'eſtre deuot, voire d'auoir de la religion en apparence, Que la penitence n'eſt pour les grands, ny aultres exercices de pieté. Et qui au ſurplus tant par diſcours que
Ezech.38. par effect mettent l'eſtat par deſſus l'Egliſe. De-
Apoc. 20. clarez en l'Eſcriture par ce qui eſt dict Gog & Ma
Gog & Magog que c'eſt gog,ceſt a dire toit & du toit, comme dict Sainct Hierôme ſur Ezechiel. Ce qu'eſtant dict principallement de l'Antechriſt & de ſon armée, & generallement de ſes miniſtres,ne laiſſe d'eſtre verifié en ceulx, qui pour eſtre auãt courriers de l'Antechriſt, ſont auſsi nommez Antechriſts. Entendant par le premier des deux, toute authorité & puiſſance,qui en quelque lieu que ſe ſoit, ſeleue en hypocriſie & orgueil par deſſus l'Egliſe,& par deſſus tout ce qui s'appelle Dieu. Pour n'eſtre cela riẽ qu'vn toict sãs mur & ſans fondemẽt, appuyé ſur des rouleaux. ou cõme dict ailleurs l'eſcriture,
Eſa.1. *Vt vmbraculum in vinea, & ſicut tugurium in cucumerario.* Comme vne cabane dans la vigne,& comme vne loge au lieu des concombres,qui ſera bien toſt par terre. Et par le ſecond, ceulx qui en dependent, qui ſont comme le corps de ce chef, qui luy ſeruẽt de bras & iambes,qui en ſouſtiennent les maximes & en embraſſent le party,& generallement ceulx qui logez ſoubz ceſt abry, & tapis ſoubz ce cou-

uert, soit par authorité, soit par armes, font vertu de leurs furies contre Dieu & contre ses oincts, qu'est l'Eglise Catholique. Et dont le tout est condamné par l'heureuse mort de celuy, qui a pratiqué le contraire. Qui autant qu'il estoit grand, autant s'est il submis a l'Eglise, & n'a eu rien plus en l'ame que de se mõtrer estre par effect, ce qui signifioit son tiltre, qu'est de Roy Catholique.

Et s'il fault adiouster vng troisiesme, c'est de veoir en luy le Ciel remply de nouueau d'vng fauorable aduocat, qui plus riche; plus charitable, & plus puissant que iamais, nous aydera par ses prieres plus puissamment, qu'il ne feit oncq par ses richesses & thresors, & dont nous esperons en brief veoir l'effect de ses merites.

Ceste aussy ce qui nous console, ce qui seche & tarit nos larmes. Ce qui appaise tous regrets, & comme il a esté dict, faict que la lamentation tourne en exultation. Et ce, non sur autre fondement, que celuy de charité, de qui la ioye est inseparable, & qui se voit icy en toutes sortes, pour nous coniouir a Dieu, a ses Saincts, au deffunct, a nous mesmes, & a nostre siecle. A Dieu, pour le plaisir qu'il prend, couronnant la haut celuy, dõt la mort luy est pretieuse. Pour le voir iustifié en sa parolle & en ce que de long tẽps il a dict, que

Consolation en la mort de Ph.

Conioüissance a Dieu.

1. Reg. 2.

Eccl. 1.

faudra, les pauures le receueront aux tabernacles
2. Cor. 9. eternels. Que qui leme en benediction, recueillera en benediction. Brief, pour tout dire en vng
Isa. 3. mot, qui a dict par Esaie, *Dicite iusto quoniam bene.* Dictes au iuste que bien. Car il mengera le fruict
Aux saincts de ses oeuures. Aux Saincts, pour la ioye qu'ilz ont, de veoir celuy, qui pour auoir bien regné en
Au defunct terre, est venu regner au Ciel auec eulx. Au defunct, pour le veoir en lieu d'asseurance, de repos
Psal. 35. & de refrigere, rassasié de l'abõdance de la maison de Dieu, & abreuué du torrent de ses delices.
A nous mesmes, A nous mesmes, pour l'aduãtage qu'il y a en ceste mort, pour iustifier les actions de celuy, qu'auons
A nostre siecle cheri & aymé durant sa vie. Ie dy finallement a nostre siecle, pour l'honneur que celuy est, de nous auoir parmy tant d'espines, qu'il y a en la vie des Princes, produict ceste rare & ioüesue fleur, qui ores par la mort estant espanoüye, donne meshuy
Odeur de la vie de Ph.. par tout son odeur. Odeur, pour la reputation, qui desormais ne se peut ny perdre, ny diminuer, ny receuoir aucune tare. Que ny la malice de ce siecle, ny l'infirmité de nature, ny l'enuie des meschans, ne peut en rien endommager, ny luy faire aucune bresche. Odeur, pour l'instruction, qui en reste pour les Roys, qui leurs aprend & monstre a l'oeil, QVE C'EST DE SERVIR DIEV EN ROYS. Odeur, pour encourager toutes sortes de persõnes, a honorer la vertu, soustenir la religion, dõner ayde aux miserables, vn chacũ, selõ que ses moyens & facultez s'etẽdent. Et le tout par l'heureuse fin de celuy qui en a donné l'exemple. Exemple, aultant grand, que luy estoit grand, &

la veuë de tout le monde, & de toutes nations, cõme vng flambeau, qui eſclaire a toute la maiſon de Dieu, & a tous ceux qui y habitent.

Heureux Prince & heureux Monarque, en qui par vng ſi rare exemple, a eſté le concours d'eſtre vtile enſemble, & a ſoy & au publicq, & tant en ſa vie qu'en ſa mort. Heureux, qui ayant fiché ſes deſirs & ſouhects en Dieu; & rapporté a ſa gloire ſes entrepriſes & ſes oeuures, iouit de ce qu'il a aymé le plus, & de l'effect de ſes prieres entré qu'il eſt en la ioye de ſon Seigneur, & abſorbé dans la gloire, de ſa diuinité, & de ceſte mer de douceur, qui reſiouiſt la cité de Dieu. Heur ſe. nal de Ph. Mat. 25. Pſal. 36.

C'eſt auſsi a vous, Seigneur Dieu, que nous en rendrons la gloire. & comme cela eſt deu a vous ſeul, qui auez preuenu ce Prince des vertus que vous couronnez, & leſquelles couronnant vous couronnez vos oeuures, meſmes, qui eſtes celuy en qui il a eſperé de ſon temps, & en voſtre miſericorde il n'a trebuché iamais, pour abandonner voſtre foy, qui l'auez mis en grand hõnneur, & en voſtre ſalut faites que ſa gloire eſt grande, ainſi tous nous proteſtons par ces ſainctes ceremonies, par ces flambeaux & luminaires, par ces prieres, & cantiques, par ceſt auguſte ſacrifice du corps & ſang de voſtre filz, & de celuy qui vng iour iugera les vifz & les morts, & par tout ce qui eſt en nous. Action de graces a Dieu. Pſal. 20.

par la vnion de l'Egliſe, par la renouation d'icelle, que de ſi long temps on attend, par la ſatisfactiõ de voſtre nom, eſtabliſſement de voſtre regne, & execution de voſtre ſaincte volonté, & ſur tout, par la paix entre vous & nous, nous puiſsions ſoubs leur authorité, tellement viure en voſtre crainte, que vous ſoyez a iamais noſtre Dieu, & nous a iamais voſtre peuple.

FIN.

APPROBATIO.

Ego infraſcriptus, fidẽ facio, me legiſſe de mandato Dominorũ Priuati Concilij, obtenta prius ad id facultate Reuerẽdiſſimi Archiepiſcopi Mechlinienſis, hanc concionem Funebrẽ A. D. Doctore Iohanne Boucher compoſitam, dignamque cenſeo quæ ob ſingularem Doctrinam cum pari pietate copulatam, in communem vtilitatem excudatur. factum Bruxellæ, die xj. Septembris 1599. *Signat.*

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Petrus Pantinus Decanus Eccleſiæ S. Gudilæ Bruxellæ.

EXTRAICT DV PRIVILEGE.

Par priuilege ſpecial de leurs A A. Sereniſſimes, il eſt permis a l'Autheur, de choiſir tel Imprimeur juré qu'il voudra, pour imprimer, vendre & debiter, tant dedans que dehors ceſt Eſtat, la preſente Oraiſon Funebre, ſur le treſpas de Treshault, Treſgrand, & Treſpuiſſant Monarque Philippes 2. Roy des Eſpagnes &c. Comme plus a plain eſt contenu & declaré es lettres, ſur ce dõnées a Bruxelles, le Samedy 11. de Septembre, 1599. Signées

De Grimaldi.